



Bulletin Officiel

N°7707 Vendredi 02 octobre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UN OPCVM

3

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

4

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

10

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

14

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

18

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »

20

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »

21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE,
SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- AIR LIQUIDE TUNISIE
- EURO-CYCLES S.A
- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »
- SOTRAPIL

ANNEXE III

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER
- ENNAKL AUTOMOBILES (SELON IFRS)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- ENNAKL AUTOMOBILES (SELON IFRS)

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرر الترخيص لشركة التّصرّف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير "STB MANAGER" و "الشركة التونسية للبنك" في تكوين صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية مُنتفع بإجراء مخفّف يدعى "صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية الإستثمار الأخضر" يعمل في إطار مجلة مؤسسات التوظيف الجماعي الصادرة بالقانون عدد 83 لسنة 2001 المؤرخ في 24 جويلية 2001 كما تم تنقيحها وإتمامها بالنصوص اللاحقة ونصوصها التطبيقية وفق الخصائص التالية:

التسمية : صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية الإستثمار الأخضر

وبالفرنسية "FCPR GREENVEST FUND"

الصنف : صندوق مشترك للتوظيف في رأس مال تنمية منتفع بإجراء مخفّف

المبلغ : مبلغ قدره 35.000.000 دينار

المتصرف : شركة "STB MANAGER"

المودع لديه : الشركة التونسية للبنك

الموزّع : شركة "STB MANAGER"

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالأخص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاز إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de AeTECH pour les années 2025-2026-2027

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 30 Septembre 2026 est prolongé au 30 Octobre 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 14 Janvier 2026 restent inchangées.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures aux postes d'administrateurs indépendants au conseil d'administration de AeTECH

Il est porté à la connaissance des candidats aux postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 30 Septembre 2026 est prolongé au 30 Octobre 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 09 Mars 2026 restent inchangées.

2026- AS – 1128

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2026, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1-Les Résolutions Adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 29 833 265 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le

bénéfice de l'exercice comme suit :

Année	2025
Bénéfice de l'exercice	29 833 265
Résultats reportés	44 960 873
Total à répartir	74 794 138
Répartition	
Réserves légales	
Sous-total 1	74 794 138
Sous-total 2	74 794 138
Réserve pour réinvestissement	
Fonds Social	<500 000>
Report à nouveau	59 720 138
Dividendes	<14 574 000>
Solde	

Nous vous proposons de fixer en conséquence le dividende à 8,9DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 17/08/2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'administrateurs)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Ali AL MOUSSAWI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Mathilde Godard ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 30 juin 2025.

Monsieur Ali AL MOUSSAWI assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Mathilde Godard soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2026.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Lucile Jacquet en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Mathieu Cornillac, qui a démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 27 avril 2026.

Madame Lucile Jacquet assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Mathieu Cornillac soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement des mandats d'administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque de

Tunisie, de Madame Rima Eid, de Madame Lucile Jacquet et de Monsieur Lasad Jaouani.

Le mandat de la Banque de Tunisie, de Madame Rima Eid, de Madame Lucile Jacquet et de Monsieur Lasad Jaouani prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société KPMG, représentée par Monsieur Mohamed Hzami, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028. La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 73 333 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 469 669	2 456 176
Moins: amortissements	-2 408 115	-2 376 306
	61 554	79 870
Immobilisations corporelles	164 388 133	145 560 292
Moins: amortissements	-117 601 176	-114 711 883
	46 786 957	30 848 409
Immobilisations financières	1 957 790	1 936 355
Moins: provisions	-138 822	-138 822
	1 818 968	1 797 533
Total des actifs immobilisés	48 667 479	32 725 812
Total des actifs non courants	48 667 479	32 725 812
Actifs courants		
Stocks	7 231 721	6 133 269
Moins: provisions	-1 108 897	-868 897
	6 122 824	5 264 372
Clients et comptes rattachés	52 921 651	46 653 186
Moins: provisions	-1 741 637	-1 833 435
	51 180 014	44 819 751
Autres actifs courants (*)	16 079 390	12 674 591
Moins: provisions	-3 125 238	-2 769 247
	12 954 152	9 905 344
Placements et autres actifs financiers	58 002 178	54 006 171
Moins: provisions		
	58 002 178	54 006 171
Liquidités et équivalents de liquidités	3 667 827	2 737 515
Total des actifs courants	131 926 995	116 733 153
TOTAL DES ACTIFS	180 594 474	149 458 965

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Report à nouveau	59 720 138	44 960 873
Fonds Social	835 540	689 671
Subventions d'investissements	590	29 624
Total des capitaux propres après affectation du résultat	105 587 628	90 711 528
Passifs non courants		
Emprunts	1 172 143	476 025
Autres passifs financiers	9 899 230	9 726 141
Provisions	0	79 735
Total des passifs non courants	11 071 373	10 281 901
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	30 941 446	22 263 487
Autres passifs courants	32 789 858	25 846 755
Concours bancaires et autres passifs financiers	204 170	355 294
Total des passifs courants	63 935 474	48 465 536
Total des passifs	75 006 846	58 747 437
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	180 594 474	149 458 965

3- L'état d'évolution des capitaux propres

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Report à Nouveau	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissement	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2025 avant affectation	40 937 600	4 093 760	44 960 873	0	0	335 540	590	29 833 265	120 161 628
Réserves Légales								0	0
Report à Nouveau			14 759 265					-14 759 265	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						500 000		-500 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-14 574 000	-14 574 000
Solde au 31/12/2025 après affectation	40 937 600	4 093 760	59 720 138	0	0	835 540	590	0	105 587 628

4- La liste des membres du conseil d'administration

Administrateurs	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
Aymen Ghorbel	Lui-même	2025-2026	Président du Conseil	Chief Financial Officer - Air Liquide South Africa	Président du Conseil d'Administration de Air Liquide Tunisie Services Air Liquide Botswana Multi SBL - Botswana Air Liquide Mozambique IM - Mozambique Air Liquide Namibia Pty (Ltd) Multi SBL - Namibia
Ali Almoosawi	lui-même	2025-2026	Administrateur	GM of AL Sohar Industrial Gases	Air Liquide Tunisie Services
Lasad Jaouani	Lui-même	2026-2027	Administrateur		Air Liquide Pty (AL Pty) Air Liquide Large Industries (Pty) (ALLI Pty) Air Liquide Large Industries South Africa (Pty) Air Liquide Egypt Air Liquide Tunisie Services Air Liquide Maroc
Lucie Jaquet	Elle-même	2026-2027	Administrateur		
BANQUE DE TUNISIE	M. Karim Maaref	2026-2027	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF-

Administrateurs	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
					Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE Air Liquide Tunisie Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties - SOTUGAR- Tunisie Clearing Inter Bank Services IBS MARE ALB Direct Phone Service International Information Developpement

Administrateurs	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
Rima Eid	Elle-même	2026-2027	Administrateur	AMEI VP HR & Communications	Air Liquide Tunisie Services ALMEIH
Banque Nationale Agricole	Mme Ahlem Ben Zin El Abidine	2025-2026	Administrateur	Banque Universelle	Air Liquide Tunisie Services SICAR INVEST SOFINREC GOLF OASIS
Nicolas Poirot	Lui-même	2025-2026	Administrateur	AMEI CEO	Air Liquide Pty (AL Pty) Multi SBL - South Africa Air Liquide Large Industries South Africa (Pty) Multi SBL (ALLISA) - South Africa
Abdesslem Mankai	Lui-même	2025-2027	Administrateur Indépendant	Gérant et fondateur de Matech	-
Mokhtar Zannad	Lui-même	2025-2027	Administrateur Indépendant	Gérant de plusieurs SARL tunisiennes Nielsen, Technopap, PSI, E3I CONSULTING, TPI et SAMA	Président de la SAS française EcoFuture Président du Conseil d'administration de GIE TASTE TUNISIA CONCEPT SA
Salah Omri	Lui-même	2025-2027	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	P-DG de Magriplast P-DG de Cartonnerie Tunisienne	Membre du Conseil de Surveillance du groupe UTIC Administrateur Al Maaden

Avis des sociétés

Informations Post AGO**EURO-CYCLES S.A**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 Juin 2026, la Société Euro cycles publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des administrateurs

I-Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2025, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2025.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 8 430 546 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 7 753 482 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les rapports d'activités du conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales toutes les opérations mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitifs et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion durant l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2024 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2025	8 430 546.419 dinars
	45 204 664.133 dinars
+ Report à nouveau ex 2025	53 635 210.552 dinars
TOTAL (1)	53 635 210.552 dinars
- Dividendes à distribuer	6 860 700.000 dinars
Résultats reportés Après affectation	46 774 510.552 dinars
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 0,700 Dinars par action à compter du jeudi 27 aout 2026.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit mille Sept cent cinquante Dinars) le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de Renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur PATRICE GARANDEAU
- Monsieur MOURAD GHAZI
- Monsieur MONDHER ACHOUR (Administrateur indépendant)
- Monsieur ABDERAZEK LOUATI (Administrateur indépendant)
- Monsieur NADER GHAZOUANI (Administrateur représentant les actionnaires minoritaires)

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2026-2027 et 2028 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

II- Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.

BILAN

(Exprimé en Dinars arrondi)	Au 31 Décembre	
	2025	2024
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	91 930	91 930
Moins Amortissements	-91 930	-91 389
Valeur Comptable Nette	-	541
Immobilisations Corporelles	31 062 465	30 803 308
Moins Amortissements	-14 855 123	-13 433 347
Valeur Comptable Nette	16 207 342	17 369 961
Immobilisations Financières	301 601	174 800
Moins Provisions	-	-
Total des actifs immobilisés	16 508 944	17 545 302
Autres actifs non courants	-	-
Total des actifs non courants	16 508 944	17 545 302
ACTIFS COURANTS		
Stocks	76 481 360	95 044 399
Moins Provisions	- 2 076 020	- 1 766 319
Valeur Comptable Nette	74 405 340	93 278 079
Clients et Comptes Rattachés	15 672 891	26 136 877
Moins Provisions	- 3 209 330	- 3 163 507
Valeur Comptable Nette	12 463 561	22 973 370
Autres actifs courants	5 429 295	4 906 196
Placements & autres actifs financiers	3 108 523	3 032 092
Liquidités & Equivalents de liquidités	14 134 960	13 455 135
Total des actifs courants	109 541 679	137 644 873
TOTAL DES ACTIFS	126 050 623	155 190 175

BILAN

(Exprimé en Dinars)**Au 31 Décembre****2025****2024*****CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS*****CAPITAUX PROPRES**

<i>Capital social</i>	9 801 000	9 801 000
<i>Réserves</i>	980 100	980 100
<i>Résultats reportés après affectation</i>	46 774 510	45 204 664
<i>Modifications comptables</i>		
<i>Total des capitaux propres après affectation</i>	57 555 610	55 985 764

PASSIFS***Passifs non courants***

<i>Emprunts</i>	6 714 787	7 861 995
<i>Autres passifs financiers</i>		
<i>Provisions pour Risques</i>	-	-
<i>Total des passifs non courants</i>	6 714 787	7 861 995

Passifs courants

<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	12 894 943	20 428 551
<i>Autres passifs courants</i>	15 012 161	18 869 366
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	33 873 122	52 044 498
<i>Total des passifs courants</i>	61 780 226	91 342 415

TOTAL DES PASSIFS**68 495 013 99 204 410*****TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS*****126 050 623 155 190 175**

III-Etat d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
♣ Solde au 31 Décembre 2025	9 801 000	980 100	45 204 664	8 430 546	64 416 310
Affectation du résultat 2025			8 430 546	- 8 430 546	0
Distribution des dividendes			-6 860 700		-6 860 700
♣ Solde au 31 Décembre 2025 après affectation	9 801 000	980 100	46 774 510	0.000	57 555 610

IV-La liste des administrateurs

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle principale	Mandats encours dans d'autres Conseils d'administration
1	M. PATRICE GARANDE AU	lui-même	Président du Conseil	2026-2028	Président du Conseil Sté EURO CYCLES S. A	Néant
2	M. HABIB ESSEYAH	lui-même	Administrateur	2025-2027	Directeur Général Sté EURO CYCLES S. A	Néant
3	M. MOURAD GHAZI	lui-même	Administrateur	2026-2028	Directeur Général Adjoint Sté EURO CYCLES S. A	Néant
4	M. MOHAMED REKIK	lui-même	Administrateur	2025-2027	Directeur Général GROUPE LA ROSE BLANCHE	Administrateur des sociétés suivantes : * Comptoir Multiservices Agricoles * Couscousserie du Sud * Sté Tunisienne de Production Alimentaire * Sté FLEXO PRINT
5	La Société MG INVEST	M. PATRICE GARANDE AU	Administrateur	2025-2027	Souscription, acquisition et prise de participation de tous titres sociaux	Néant
6	M. MICHELE BERAUDO	lui-même	Administrateur	2025-2027	Retraité	Néant
7	M. NADER GHAZOUANI	lui-même	Administrateur Représentant Les actionnaires Minoritaires	2026-2028	Agent d'assurance MAGHREBIA	- Administrateur des sociétés suivantes * startup CONNECT – membre du Conseil
8	M. ABDERAZEK	lui-même	Administrateur Indépendant	2026-2028	Gérant de la société thyna	

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats encours dans d'autres Conseils d'administration
	LOUATI				Advisory services tunisie	- Administrateur indépendant à HANNIBAL LEASE (2024-2026)
9	M. MONDHER ACHOUR	lui-même	Administrateur Indépendant	2026-2028	Senior financial expert (Financial services volunteer corps)	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires d' UNIMED (2025-2027) Administrateur Indépendant SAM (2026-2028)

Avis des Sociétés

Information Post AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME »

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia

Informations Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 Juin 2026, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des administrateurs.

I. Résolutions Adoptées :

Première résolution : Approbation du Rapport de Gestion

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution : Approbation du rapport ESG

Après avoir suivi la présentation du rapport ESG relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le contenu de ce rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution : Approbation des Etats Financiers

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2025 et entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Quatrième résolution : Approbation des Conventions Règlementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution : Affectation du Résultat de l'exercice 2025

Après examen des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 3 273 947 Dinars, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice ainsi que les résultats reportés comme suit :

Résultat net de l'exercice	3 273 946,742
Résultats reportés	6 316 018,028
Total	9 589 964,770
Fonds Social	-50 000,000
Solde Disponible	9 539 964,770
Dividendes à distribuer (0,070 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	-1 081 080,000
Report à nouveau	8 458 884,770

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action soit un montant total d'Un Million Quatre Vingt-Un Mille Quatre Vingt Dinars (1 081 080,000), à prélever sur le solde disponible.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 25 Septembre 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Sixième résolution : Approbation du Rapport de Gestion du Groupe SIAME

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME, relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Septième résolution : Approbation des Etats Financiers Consolidés

Après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés de la

société, arrêtés au 31/12/2025 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Huitième résolution : Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer, au titre de l'exercice 2025, les jetons de présence à allouer aux administrateurs à un montant forfaitaire brut de Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 DT) par administrateur, soit le même montant que celui accordé au titre de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Neuvième résolution : Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer, au titre de l'exercice 2025, la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à un montant brut de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12 500 DT) pour chacun des membres, soit le même montant que celui servi au titre de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Dixième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire, confie autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur, concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

II. Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025 :

BILAN Après Affectation des Capitaux Propres							
(Exprimé en Dinars)							
	Exercice Clos le				Exercice Clos le		
Notes	31/12/2025		31/12/2024	Notes	31/12/2025		31/12/2024
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Actifs non Courants</u>				<u>Capitaux propres</u>			
Actifs immobilisés							
Immobilisations incorporelles	11 193 797		9 771 654	Capital social	15 444 000		15 444 000
- Amortissements	- 3 765 807	-	3 378 731				
	7 427 990		6 392 923	Réserves	6 562 227		6 612 227
Immobilisations corporelles	32 139 052		31 046 452				
- Amortissements	- 26 947 097	-	26 174 360	Autres capitaux propres	350 011		307 563
	5 191 955		4 872 092				
Immobilisations financières	8 783 819		8 718 361	Résultats reportés	8 458 885		6 316 018
- Provision	- 855 325	-	539 732				
	7 928 494		8 178 629				
Autres actifs non courants	601		12 746				
Total des actifs non courants	20 549 040		19 456 390	Total des capitaux propres	30 815 123		28 679 808
<u>Actifs Courants</u>				<u>Passifs</u>			
Stocks	20 974 090		23 219 913	<u>Passifs non courants</u>			
- Provision	- 1 631 438	-	1 476 551				
	19 342 652		21 743 362	Crédit à moyen et long terme	-		500 000
Clients et comptes rattachés	14 687 719		11 988 134				
- Provision	- 3 205 857	-	3 168 505	Total des passifs non courants	-		500 000
	11 481 862		8 819 629				
Autres actifs courants	3 832 068		4 887 151	<u>Passifs courants</u>			
- Provision	- 555 869	-	546 949				
	3 276 199		4 340 202	Fournisseurs et comptes rattachés	6 759 482		6 670 784
Placement et autres actifs financiers	779 013		885 638	Autres passifs courants	6 789 332		4 792 042
Liquidités et équivalents de liquidités	48 260		396 543	Concours bancaires et autres passifs financiers	11 113 089		14 999 130
	827 273		1 282 181				
Total des actifs courants	34 927 986		36 185 374	Total des passifs courants	24 661 903		26 461 956
Total des actifs	55 477 026		55 641 764	Total des passifs	24 661 903		26 961 956
				Total des capitaux propres et passifs	55 477 026		55 641 764

III. Etat des variations des capitaux propres après affectation du résultat :

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Rue spéciale de reinvest.	Réserve Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation	15 444 000	1 544 400	300 000	0	21 541	0	4 696 285	300 011	6 316 018	3 273 947	31 896 203
Affectation du résultat 2025											
CF : AGO 2025 du 29/06/2026											
* Réserves pour fond social								50 000	-50 000		0
* Dividendes à distribuer									-1 081 080		-1 081 080
* Résultat reporté									3 273 947	-3 273 947	0
Capitaux propres au 31/12/2025 après affectation	15 444 000	1 544 400	300 000	0	21 541	0	4 696 285	350 011	8 458 885	0	30 815 123

IV- Liste des administrateurs :

Membres du conseil d'administration	Représenté par	Expiration mandat	Qualité	principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Mr. Mohamed SAIDANE	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Président	- Gérant PROSID	- Président du conseil d'administration de la société INTERMETAL - Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX - Membre du conseil d'administration de la société TSI - Membre du conseil d'administration de la société SECOMET - Membre du conseil d'administration de la société TOUTALU - Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Mongi JELASSI	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Administrateur	DG de la SIAME	- Président de Conseil de la société TOUTALU - Président de Conseil de la société "I@T"
Mr. Khaled ABDELKEFI	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Administrateur	- Gérant SOTIC - Gérant de la société GLOBAL ACIER - Gérant de la société MAYAR D'EAU CONDITIONNEE - Gérant de la société TRANSIDER - Gérant de la société SAMPHI	-Néant
Sté COTUNAL	Mr. Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2026	Administrateur	-Commerce International	-Néant
Sté SOTIC	Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2026	Administrateur	-Commercialisation des produits sidérurgiques	- Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX
Sté PROSID	Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2026	Administrateur	-Commerce de gros des produites sidérurgiques	- Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX - Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Administrateur Indépendant	-Néant	- Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Administrateur Indépendant	-Président du comite des risques BH LEASING -Président du comite d'audit QNB	-Administrateur indépendant "BH LEASING"
Mr. Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	Lui-même	AGO/ Ex 2026	Représentant des petits porteurs	-Gérant STE MIRMAR INDUSTRIE -Gérant STE MIRMAR COMMERCE -Gérant STE MIRMAR IMMOBILIERE -Gérant EL FOUTOUH IMMOBILIERE -Gérant HRK RESORT	- Membre du conseil d'administration de la société "PIMA"

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

شركة النقل بواسطة الأنابيب ش.خ. إ
شارع الأرض – المركز العمراني الشمالي- 1003 - تونس

- تنشر شركة النقل بواسطة الأنابيب إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 جوان 2026 ما يلي :
- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية .
 - ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

1- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى :

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2025، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المحتملة في 31 ديسمبر 2025. صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية :

إنّ الجلسة العامة العادية، وبعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2025، تصادق على الإتفاقيات القانونية والعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية والواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة :

إنّ الجلسة العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2025.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب وتخصيص النتائج للسنة المالية 2025 والنتائج المؤجلة كالاتي:

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2025	9 519 909,641	دينار
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	28 203 251,564	دينار
المجموع القابل للتوزيع	37 723 161,205	دينار
توزيع حصص الأسهم	7 034 940,000	دينار
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	600 000,000	دينار
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	30 088 221,205	دينار

وتحدّد بذلك مبلغ 1,700 دينار كحصّة مزايا عن كلّ سهم تؤخذ من النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2025 ويتمّ توزيعها في 30 جويلية 2026.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجلسة العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2025 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كلّ جلسة بالنسبة لكلّ عضو مع حدّ أقصى - يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنوياً بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالأغلبية.

اللائحة السادسة :

تحدّد الجلسة العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2025 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كلّ جلسة بالنسبة لكلّ عضو مع حدّ أقصى - يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنوياً بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السابعة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين:

- السيّد نور الدين بوراوي كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير عوضاً عن السيّد الحبيب الشايبى للمدة المتبقية والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027،

- السيد ضياء الدين النهدي كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد عياد مبارك حلاب للمدة المتبقية والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2026،
- السيد محمد عادل سويسي كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد فتحي بالعوaid للمدة المتبقية والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2025،
- السيد حسام الدين صانشو كمتصرّف ممثل عن المؤسسة التونسية للأششطة البترولية عوضا عن السيد خالد الباجي للمدة المتبقية والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027،
- السيدة هاجر شكري كمتصرّفة ممثلة عن الشركة الوطنية لتوزيع البترول عوضا عن السيد صالح بنصميذة للمدة المتبقية والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة:

تجدّد الجلسة العامة العادية عضوية :

- السيد العفيف مبروكي كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2028،
- السيد حميد بن سالم كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2028،
- السيد محمد عادل سويسي كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2028،
- السيد عبد الستار بن إبراهيم كمتصرّف ممثل عن صغار المساهمين لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2028.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة:

- 1- تطبيقا لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية، يعلم الممثل القانوني لشركة النقل بواسطة الأنابيب، المساهمين بقيام أعضاء مجلس الإدارة بإعلامه بالمهام التي يضطلعون بها لدى شركات أخرى،

2- تطبيقاً لأحكام الفقرة الأولى من الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية، يعلم مجلس الإدارة المساهمين بقيام الرئيس المدير العام بإعلامه بالمهام التي يضطلع بها لدى شركات أخرى.

تقرّر الجلسة العامة العادية بإعلامها من طرف المتصرفين ومن طرف الرئيس المدير العام بالمهام التي صرحوا الاضطلاع بها لدى شركات أخرى.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة العاشرة:

تمنح الجلسة العامة العادية كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

2-الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية :

DESIGNATIONS	NOTES	2025	2024
Actifs			
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		408 898	381 149
Moins : Amortissements + provisions		-382 647	-367 283
		26 251	13 866
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		47 743 495	47 162 379
Moins : Amortissements + provisions		-43 823 656	-42 970 504
		3 919 839	4 191 875
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		34 766 867	37 628 138
Moins : Provisions		-10 744	-10 744
		34 756 123	37 617 394
Total des actifs immobilisés		38 702 213	41 823 135
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		38 702 213	41 823 135
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		139 371	137 911
Moins : Provisions		-5 412	-5 412
		133 959	132 499
Clients et comptes rattachés		4 345 717	6 428 524
Moins : Provisions			
		4 345 717	6 428 524
Autres actifs courants		930 101	1 113 297
Moins : Provisions		-558 889	-554 997
		371 212	558 300
Placements et autres actifs financiers		23 664 036	6 120 936
Moins : Provisions		-10 547	-10 547
		23 653 489	6 110 389
Liquidité et équivalents de liquidités		5 364 984	14 573 511
Total des actifs courants		33 869 361	27 803 223
Total des actifs		72 571 574	69 626 358

DESIGNATIONS	NOTES	2025	2024
Passifs			
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital Social		20 691 000	20 691 000
Réserves		4 022 238	4 014 212
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultat reportés au 31/12/2013		6 003 952	6 003 952
Résultat reportés à partir de l'exercice 2014		24 084 269	22 199 299
Compte spécial d'investissement			
Total des capitaux propres après affectation		54 940 969	53 047 973
Passifs			
<u>Passifs non courants</u>			
Autres passifs financiers		11 600	
Provisions		4 158 181	3 848 778
Total des passifs non courants		4 169 781	3 848 778
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		807 004	774 803
Autres passifs courants		12 653 820	11 954 804
Concours bancaire et autres passifs ,F			
Total des Passifs Courants		13 460 824	12 729 607
Total des passifs		17 630 605	16 578 385
Total des capitaux propres et des passifs		72 571 574	69 626 358

3- قائمة تطور الأموال الذاتية:

	<i>Capital Social</i>	<i>Réserves Légales</i>	<i>Réserves pour Fonds social</i>	<i>Réserves Extraordinaire</i>	<i>Autres Capitaux</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Compte Spécial d'invest</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/12/2025	20 691 000	2 069 100	1 192 933	160 205	139 510	28 203 251	0	9 519 910	61 975 909
Affectation approuvée par l'A.G.O du 10/06/2026			600 000			8 919 910		-9 519 910	0
Dividendes 2025						-7 034 940			-7 034 940
Solde au 31/12/2025 après affectation	20 691 000	2 069 100	1 792 933	160 205	139 510	30 088 221	0	0	54 940 969

4- قائمة أعضاء مجلس الإدارة:

العضوية في مجالس ادارة أخرى	النشاط المهني الرئيسي	المدة النيابية	الصفة	الممثل (النائم)	تركيبة مجلس الإدارة
					1-الأشخاص المعنويون
- STIR - SNDP	تكرير وتوريد النفط	2027-2026 2028 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2028	الرئيس المدير العام	العفيف مبروكي	الشركة التونسية لصناعات التكرير
		2026-2025- 2024 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2026	عضو	ضياء الدين التهيدي	
		2027-2026 2028 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2028	عضو	حميد بن سالم	
		2027-2026 2028 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2028	عضو	محمد عادل السويسي	
		2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	أميرة التركي	

		--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	نور الدين بوراوي	
	-القيام بكل الدراسات ذات الصبغة البترولية. -السهر على تكوين وتحسين كفاءة الإطارات التونسية في مختلف قطاعات الصناعة البترولية. -التدخل المحتمل في جميع العمليات الصناعية والتجارية والمالية المنقولة أو العقارية التي تتعلق مباشرة أو بصفة غير مباشرة بميدان المحروقات. -كما تقوم المؤسسة التونسية للأنشطة البترولية أساسا بعمليات البحث والاستكشاف والإنتاج وترويج المحروقات.	--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	حسام الدين صانشو	المؤسسة التونسية للأنشطة البترولية
		--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	صالحة حمدي	
	توزيع وخزن المواد البترولية	--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	هاجر شكري	الشركة الوطنية لتوزيع البترول
- BIAT - ALKIMIA - ICF - CNP	خدمات فندقية	--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	هشام إدريس	مجمع إدريس مرحبا
		--2026-2025 2027 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2027	عضو	عزيزة إدريس	

2-الأشخاص الطبيعيون					
السيد عبد الستار بن ابراهيم	بصفته الشخصية	ممثل عن صغار المساهمين	-2027-2026 2028 تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2028	مدير مركزي متقاعد من المؤسسة التونسية للأنشطة البترولية	- SOTETEL

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30 Juin 2026 accompagnés des rapports des commissaires aux comptes : M. Kamel EL HAMMI (AMC Ernst & Young) et Madame Abir MATMTI (Conseil Audit Formation CAF).

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en dinars)

		Solde au			
	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Variation
Actifs					
Actifs non courants					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles		2 047 294	1 985 250	2 047 294	
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 823 439)	(1 708 121)	(1 768 195)	(55 244)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	223 855	277 129	279 099	(55 244)
Immobilisations corporelles		292 397 064	283 125 153	289 719 708	2 677 356
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(168 271 218)	(156 499 394)	(166 668 522)	(1 602 696)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	124 125 846	126 625 759	123 051 186	1 074 660
Immobilisations financières		89 892 405	79 786 298	89 775 255	117 150
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)	(264 553)	-
Immobilisations financières nettes	(B.2)	89 627 852	79 521 745	89 510 702	117 150
Total des actifs immobilisés		213 977 553	206 424 633	212 840 987	1 136 566
Autres actifs non courants	(B.3)	243 572	351 512	299 542	(55 970)
Total des actifs non courants		214 221 125	206 776 145	213 140 529	1 080 596
Actifs courants					
Stocks		45 418 499	56 309 307	58 109 159	(12 690 660)
-Provisions pour dépréciation des stock		(4 432 202)	(3 810 034)	(4 182 285)	(249 917)
Stocks nets	(B.4)	40 986 297	52 499 273	53 926 874	(12 940 577)
Clients et comptes rattachés		64 489 954	40 399 682	48 568 972	15 920 982
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(9 788 769)	(9 028 273)	(8 997 030)	(791 739)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	54 701 185	31 371 409	39 571 942	15 129 243
Autres actifs courants		34 920 204	29 879 171	18 816 401	16 103 803
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(2 389 356)	(2 379 567)	(2 389 356)	-
Autres actifs courants nets	(B.6)	32 530 848	27 499 604	16 427 045	16 103 803
Placements et autres actifs financiers	(B.7)	12 750 000	45 300 000	35 650 000	(22 900 000)
- Provision pour dépréciation des placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)	(750 000)	-
Placements et autres actifs financiers nets		12 000 000	44 550 000	34 900 000	(22 900 000)
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	4 553 787	3 431 033	1 220 064	3 333 723
Total des actifs courants		144 772 117	159 351 319	146 045 925	(1 273 808)
Total des actifs		358 993 242	366 127 464	359 186 454	(193 212)

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en dinars)

		Solde au			
	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Variation
Capitaux propres et passifs					
Capitaux propres					
Capital social		39 254 475	39 254 475	39 254 475	
Réserves		12 613 292	12 578 658	12 601 144	12 148
Réserves spéciales réinvestissements		4 337 290	4 337 290	4 337 290	-
Subvention d'investissement		302 449	320 002	311 153	(8 704)
Résultats reportés		54 651 432	54 651 432	54 651 432	-
Résultats en instance d'affectation		24 741 704	-	-	24 741 704
Total des capitaux propres avant résultat de la période		135 900 642	111 141 857	111 155 494	24 745 148
Résultat de la période		7 882 395	2 162 185	24 741 704	(16 859 309)
Total des capitaux propres	(B.9)	143 783 037	113 304 042	135 897 198	7 885 839
Passifs					
Passifs non courants					
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	69 875 635	81 160 061	83 865 406	(13 989 771)
Provisions pour risques et charges	(B.11)	7 360 647	4 376 182	6 665 285	695 362
Total des passifs non courants		77 236 282	85 536 243	90 530 691	(13 294 409)
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	17 221 855	37 411 140	26 971 314	(9 749 459)
Autres passifs courants	(B.13)	30 511 387	13 088 658	14 274 854	16 236 533
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	90 240 681	116 787 381	91 512 398	(1 271 717)
Total des passifs courants		137 973 923	167 287 179	132 758 566	5 215 357
Total des passifs		215 210 205	252 823 422	223 289 256	(8 079 051)
Total des capitaux propres et des passifs		358 993 242	366 127 464	359 186 454	(193 212)

SOTUVER S.A
Etat de résultat
(Exprimé en dinars)

		Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le	
	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Variation
Produits d'exploitation					
Revenus	(R.1)	66 224 727	51 106 343	115 141 593	15 118 384
Autres produits d'exploitation	(R.2)	9 043 127	4 755 292	8 891 485	4 287 835
Total des produits d'exploitation		75 267 854	55 861 635	124 033 078	19 406 219
Charges d'exploitation					
Variation des stocks de produits finis et des encours		(10 342 579)	6 491 009	3 614 985	(16 833 588)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(28 939 112)	(26 014 652)	(52 452 494)	(2 924 460)
Charges de personnel	(R.4)	(10 817 351)	(7 180 417)	(14 416 277)	(3 636 934)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(10 308 755)	(11 010 584)	(24 498 791)	701 829
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(6 106 230)	(7 573 492)	(14 976 627)	1 467 262
Total des charges d'exploitation		(66 514 027)	(45 288 136)	(102 729 204)	(21 225 891)
Résultat d'exploitation		8 753 827	10 573 499	21 303 874	(1 819 672)
Charges financières nettes	(R.7)	(7 357 472)	(9 139 964)	(18 677 384)	1 782 492
Produits de placements	(R.8)	1 213 349	1 664 744	23 754 742	(451 395)
Autres gains ordinaires	(R.9)	236 687	117 153	239 964	119 534
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(179 140)	(177 237)	(209 308)	(1 903)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 667 251	3 038 195	26 411 888	(370 944)
Impôt sur les bénéfices		(2 503 191)	(876 010)	(1 670 184)	(1 627 181)
Résultat des activités ordinaires après impôt		164 060	2 162 185	24 741 704	(1 998 125)
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)	(R.11)	7 718 335	-	-	7 718 335
Résultat net de la période		7 882 395	2 162 185	24 741 704	5 720 210

SOTUVER S.A
Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en dinars)

		Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	Note s	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation				
Résultat net		7 882 395	2 162 185	24 741 704
<u>Ajustements pour</u>				
Amortissements et provisions	F.1)	10 487 395	10 918 360	24 498 791
Résorption subvention d'investissement		(8 704)	(8 704)	(17 553)
Plus ou moins-valeur de cession		(46 138)	-	(228 211)
Pertes exceptionnelles sur mise au rebut des immobilisations		4 039 528	-	-
<u>Variation des :</u>				
Stocks	F.2)	12 690 660	(6 081 742)	(7 881 594)
Créances clients	F.2)	(15 920 982)	(9 682 291)	(17 851 581)
Autres actifs	F.2)	(16 103 803)	3 923 688	15 174 836
Fournisseurs et autres dettes	F.3)	6 304 587	18 045 069	8 201 929
<u>Autres ajustements :</u>				
Dividendes non distribués		-	(9 812 488)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		9 324 938	9 464 077	46 638 321
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	F.4)	(13 885 259)	(9 240 277)	(16 054 727)
Encaissements affectés aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles		178 050	459 744	594 898
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières		(117 150)	(6 107 100)	(16 284 436)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(13 824 359)	(14 887 633)	(31 744 265)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Encaissement sur fonds social		12 146	-	22 487
Encaissements provenant des emprunts		-	-	16 700 000
Remboursements d'emprunts		(12 745 486)	(9 104 534)	(22 384 366)
Distributions de dividendes		-	-	(9 813 619)
Encaissement crédit de financement		109 798 425	161 528 243	187 952 557
Remboursement crédit de financement		(120 671 227)	(146 286 455)	(190 615 365)
Intérêts courus		(225 498)	(51 743)	151 769
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(23 831 640)	6 085 511	(17 986 537)
Variation de la trésorerie		(28 331 061)	661 955	(3 092 481)
Trésorerie au début de la période		36 826 983	39 919 464	39 919 464
Trésorerie à la clôture de la période	F.5)	8 495 922	40 581 419	36 826 983

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 dinars Tunisiens.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE

II.1 Au cours du mois de janvier 2026, un incendie survenu au sein de l'usine a endommagé les lignes de production 12, 13 et 14. La valeur comptable nette des immobilisations affectées a été intégralement enregistrée en charge au premier semestre 2026. Les travaux de remise en état et de remplacement des équipements ont donné lieu à des investissements importants. Les lignes 12 et 13 ont repris leur activité au cours du premier semestre 2026, tandis que la remise en service de la ligne 14 est prévue au deuxième semestre 2026. Par ailleurs, des indemnités d'assurance couvrant les dommages matériels ainsi que la perte d'exploitation ont été comptabilisées sur la base des estimations fournies par l'assureur.

II.2 Au cours du premier semestre 2026, la société « BA Glass » a acquis 16 205 315 actions, représentant 41,28 % du capital social de la société « SOTUVER ». À la suite de cette acquisition, des représentants de « BA Glass » ont été intégrés au Conseil d'Administration.

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits

- Convention de l'objectivité
 - La convention de la permanence des méthodes
 - La convention de l'information complète
 - La convention de prudence
 - La convention de l'importance relative
 - La convention de la prééminence du fond sur la forme.
- **Opérations en monnaies étrangères**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 30 juin, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devises étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont pris en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

Les gains et pertes de change relatifs aux éléments monétaires à long terme sont amortis systématiquement sur la durée de vie restante de ces éléments conformément aux dispositions de la NCT 15 « Opérations en monnaies étrangères ». Au 30 juin, l'activité de la société n'a pas généré d'écarts significatifs en matière de conversion de devises, de sorte qu'aucune différence de change n'a été incorporée dans la valeur comptable d'un actif, aucun gain ou perte de change n'a été amorti en écart de conversion, et aucun mouvement n'a été comptabilisé en écart de conversion.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 « Immobilisations corporelles » et de la NCT 6 « Immobilisations incorporelles ».

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

Les frais d'émission des emprunts sont inscrits en charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus, et ce conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 10.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- Prise en compte des revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût d'achat unitaire, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La provision pour dépréciation des stocks est déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtées en date de 30 juin 2026

I. NOTES EXPLICATIVES (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

L

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 30 juin 2026 comme suit :

Désignations	NANTISSEMENT	Valeur brute au 31/12/2025	Acquisitions de la période	Sortie de la période	Transfert	Valeur brute au 30/06/2026	Amort. et provisions cumulés au 31/12/2025	Dotations	Provisions	Amort cumulés sorties 2026	Amort. et provisions cumulés au 30/06/2026	VCN au 31/12/2025	VCN au 30/06/2026
Investissements, Recherches et développements	100% Nantis	701	-	-	-	701	(701)	-	-	-	(701)	-	-
Licences	100% Nantis	353 116	-	-	-	353 116	(301 609)	(19 795)	-	-	(321 404)	51 507	31 712
Logiciels	100% Nantis	1 520 120	-	-	-	1 520 120	(1 465 885)	(18 949)	-	-	(1 484 834)	54 235	35 286
Brevets	100% Nantis	8 357	-	-	-	8 357	-	-	-	-	-	8 357	8 357
Concessions	100% Nantis	165 000	-	-	-	165 000	-	(16 500)	-	-	(16 500)	165 000	148 500
Total immobilisations incorporelles		2 047 294	-	-	-	2 047 294	(1 768 195)	(55 244)	-	-	(1 823 439)	279 099	223 855
Terrains	100% Nantis	955 308	-	-	-	955 308	-	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	100% Nantis	28 713 780	-	-	-	28 713 780	(13 519 773)	(163 854)	-	-	(13 683 627)	15 194 007	15 030 153
Equipements de bureau	100% Nantis	668 988	10 437	-	-	679 425	(575 544)	(11 966)	-	-	(587 510)	93 444	91 915
Installations techniques	100% Nantis	4 658 400	106 486	-	-	4 764 886	(3 405 008)	(145 908)	-	-	(3 550 916)	1 253 392	1 213 970
Matériel de sécurité	100% Nantis	629 892	-	-	-	629 892	(407 047)	(24 011)	-	-	(431 058)	222 845	198 834
Matériel de transport	100% Nantis	3 111 783	755 750	-	-	3 867 533	(3 023 273)	(441 000)	-	-	(3 464 273)	88 510	403 260
Matériel et Outillage Industriel	100% Nantis	186 245 568	7 312 892	(11 053 625)	1 078 497	183 583 332	(102 403 195)	(6 029 932)	-	7 014 097	(101 419 030)	83 842 373	82 164 302
Matériel Informatique	100% Nantis	2 864 917	13 832	-	-	2 878 749	(1 925 840)	(127 992)	-	-	(2 053 832)	939 077	824 917
Moules	100% Nantis	53 087 669	1 445 085	(154 277)	-	54 378 477	(38 667 960)	(1 650 041)	-	22 371	(40 295 630)	14 419 709	14 082 847
Total immobilisations corporelles		280 936 305	9 644 482	(11 207 902)	1 078 497	280 451 382	(163 927 640)	(8 594 704)	-	7 036 468	(165 485 876)	117 008 665	114 965 506
Immobilisations corporelles en cours	100% Nantis	2 807 420	15 918	-	-	2 823 338	-	-	-	-	-	2 807 420	2 823 338
Matériel et Outillage Industriel en cours	100% Nantis	1 318 313	-	-	-	1 318 313	-	-	-	-	-	1 318 313	1 318 313
Matériel et Outillage Industriel fours 1 en cours	100% Nantis	764 994	4 224 859	-	-	4 989 853	-	-	-	-	-	764 994	4 989 853
Avance /immobilisations	100% Nantis	3 892 676	-	-	(1 078 497)	2 814 179	(2 740 882)	-	(44 460)	-	(2 785 342)	1 151 794	28 837
Total immobilisations corporelles en cours		8 783 403	4 240 777 (*)	-	(1 078 497)	11 945 683	(2 740 882)	-	(44 460)	-	(2 785 342)	6 042 521	9 160 341
Total		291 767 002	13 885 259	(11 207 902)	-	294 444 359	(168 436 717)	(8 649 948)	(44 460)	7 036 468	(170 094 657)	123 330 285	124 349 702

Au 30 juin 2026, la société ne présente pas un engagement contractuel pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Par ailleurs, la société estime recevoir une indemnité à hauteur de 8 330 986 TND auprès de son assureur LLOYD relative aux dégâts matériels causés par l'incendie.

(*) Ces investissements concernent l'acquisition de nouvelles machines destinées à renforcer l'outil de production, dont la mise en service est prévue au cours du second semestre 2026.

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 30 juin 2026 à 89 627 852 DT contre 89 510 702 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 30/06/2026	Provisions	Valeur nette au 30/06/2026	Valeur nette au 31/12/2025
Titres de participations	86 027 317	(264 553)	85 762 764	85 762 764
Cautionnements	2 269 361	-	2 269 361	2 269 361
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	1 095 727	-	1 095 727	978 577
Total	89 892 405	(264 553)	89 627 852	89 510 702

Les titres de participation nets s'élèvent au 30 juin 2026 à 85 762 764 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 30/06/2026	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2026	Valeurs nettes au 31/12/2025	% de détention
Sotuver Glass Industrie	81 881 735	-	81 881 735	81 881 735	100%
SVT	1 950 000	-	1 950 000	1 950 000	65%
MARINAJERBA	190 730	(104 591)	86 139	86 139	2%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	-	80%
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-	75%
NSD	12 500	(12 500)	-	-	13%
OPAB	584 990	-	584 990	584 990	45%
SOTUVER GREEN	1 259 900	-	1 259 900	1 259 900	100%
Total	86 027 317	(264 553)	85 762 764	85 762 764	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 243 572 DT contre 299 542 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	Montant brut au 31/12/2025	Cumul résorption au 31.12.2025	Résorption de la période	Solde Net au 30/06/2026
Charges reportées	437 864	(138 322)	(55 970)	243 572
Total	437 864	(138 322)	(55 970)	243 572

Ce sont des frais de pré-exploitation (frais d'émission d'emprunts, frais de mission, déplacements, hébergement ...) liés à la rénovation du four 2 et de ses deux lignes de production. La date de mise en service est 30 septembre 2024.

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2026 à 40 986 297 DT contre 53 926 874 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Produits finis	23 912 826	34 255 405	(10 342 579)
Matières consommables	14 621 785	14 460 713	161 072
Matières premières	3 502 876	6 486 749	(2 983 873)
Emballages	1 334 044	1 132 260	201 784
Palettes	2 046 968	1 774 032	272 936
Stocks brut	45 418 499	58 109 159	(12 690 660)
Provision pour dépréciation des stocks	(4 432 202)	(4 182 285)	(249 917)
Stocks net	40 986 297	53 926 874	(12 940 577)

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 30 juin 2026 à 54 701 185 DT contre 39 571 942 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Clients d'exploitation	48 355 593	40 973 524	7 382 069
Clients douteux et impayés	5 812 644	5 812 644	-
Valeurs à l'encaissement (*)	158 516	158 516	-
Clients effets à recevoir (**)	10 163 201	1 624 288	8 538 913
Clients et comptes rattachés bruts	64 489 954	48 568 972	15 920 982
Provision pour dépréciation des créances	(9 788 769)	(8 997 030)	(791 739)
Clients et comptes rattachés nets	54 701 185	39 571 942	15 129 243

(*) Les valeurs à l'encaissement au 30 juin correspondent à des chèques reçus des clients au titre des exercices antérieurs et non encore encaissés à cette date. Leur montant total a été intégralement provisionné au titre de la provision pour dépréciation des créances.

(**) La hausse des clients effets à recevoir s'explique principalement par la croissance du chiffre d'affaires d'environ 15 millions de dinars.

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 30 juin 2026 à 32 530 848 DT contre 16 427 045 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Etat et collectivités publiques	7 443 812	7 552 305	(108 493)
Comptes de régularisation actifs	20 207 950	5 127 543	15 080 407
Fournisseurs débiteurs	4 002 346	4 079 228	(76 882)
Personnel et comptes rattachés	1 229 473	1 114 841	114 632
Débiteurs divers	1 994 889	900 750	1 094 139
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734	-
Total brut	34 920 204	18 816 401	16 103 803
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 389 356)	(2 389 356)	-
Total net	32 530 848	16 427 045	16 103 803

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent à 12 000 000 DT au 30 juin 2026 contre 34 900 000 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Billets de Trésorerie	750 000	35 650 000	(34 900 000)
Certificat de dépôt à terme	12 000 000	-	12 000 000
Total brut	12 750 000	35 650 000	(22 900 000)
Provision pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	(750 000)	-
Total net	12 000 000	34 900 000	(22 900 000)

(*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA ».

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 4 553 787 DT contre 1 220 064 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Banques	4 514 646	1 217 652	3 296 994
Caisse	39 141	2 412	36 729
Total	4 553 787	1 220 064	3 333 723

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 30 juin 2026 une valeur de 143 783 037 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultat en attente d'affectation	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2025	39 254 475	3 925 447	832 010	-	54 651 432	4 337 290	311 153	200 000	7 643 687	24 741 704	135 897 198
Résultat en instance d'affectation (*)	-	-	-	24 741 704	-	-	-	-	-	(24 741 704)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fond social	-	-	12 148	-	-	-	-	-	-	-	12 148
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	-	(8 704)	-	-	-	(8 704)
Résultat au 30 juin 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 882 395	7 882 395
Capitaux propres au 30 juin 2026	39 254 475	3 925 447	844 158	24 741 704	54 651 432	4 337 290	302 449	200 000	7 643 687	7 882 395	143 783 037

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 7 juillet 2026, a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 30 juin 2026 à 302 449 DT contre 311 152 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 30/06/2026	Résorption	Valeur nette au 30/06/2026	Valeur nette au 31/12/2025	Variation
Subvention M A N	7 162 061	(7 102 853)	59 208	63 513	(4 305)
Subvention A P I	5 908 675	(5 665 434)	243 241	247 640	(4 399)
Total	13 070 736	(12 768 287)	302 449	311 153	(8 704)

Au 30 juin 2026, la structure de capital se répartit comme présenté dans la note IV.

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 30 juin 2026 à 69 875 635 DT contre 83 865 406 DT au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Emprunt UBCI (*)	27 935 965	32 500 878	(4 564 913)
Emprunt Amen Bank (*)	11 101 547	14 762 947	(3 661 400)
Emprunt ATTIJARI (*)	11 233 337	13 842 860	(2 609 523)
Emprunt BT (*)	13 975 755	16 118 632	(2 142 877)
Emprunt ATB (*)	5 385 715	6 214 286	(828 571)
Dettes CNSS à long terme	243 316	425 803	(182 487)
Total	69 875 635	83 865 406	(13 989 771)

(*) Voir note XI pour plus de détails

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 7 360 647 DT contre 6 665 285 DT au 31 décembre 2025 et se détaillant comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Provision pour litiges	5 305 336	4 788 614	516 722
Provision pour départ à la retraite	2 055 311	1 876 671	178 640
Total	7 360 647	6 665 285	695 362

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2026 à 17 221 855 DT contre 26 971 314 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Fournisseurs d'exploitation	14 929 280	18 396 482	(3 467 202)
Fournisseurs effets à payer	1 099 818	4 214 503	(3 114 685)
Fournisseurs, factures non parvenues	1 075 079	4 274 568	(3 199 489)
Fournisseurs d'immobilisation	116 063	84 146	31 917
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
Total	17 221 855	26 971 314	(9 749 459)

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 30 511 387 DT contre 14 274 854 au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Clients créditeurs	2 212 432	2 312 026	(99 594)
Personnel et comptes rattachés	4 080 102	3 738 429	341 673
Autres charges à payer	2 001 494	2 103 350	(101 856)
Dettes pour congés payés	1 928 260	1 548 042	380 218
Personnel, cession divers	116 375	43 457	72 918
Assurance Groupe	6 442	6 442	-
Personnel et comptes rattachés	27 531	32 268	(4 737)
Personnel UGTT	-	4 870	(4 870)
Etat et comptes rattachés	975 996	961 965	14 031
Etat retenues à la sources	-	1 115	(1 115)
Etat, impôt et taxes	975 996	960 850	15 146
Créditeurs divers	12 207 346	2 889 205	9 318 141
C.N.S.S.	1 568 473	1 435 545	132 928
Créditeurs divers	10 182 199	285 648	9 896 551
Dividendes	9 581	9 581	-
Produits constatés d'avance	438 443	1 149 781	(711 338)
Jetons de présence	8 650	8 650	-
Charges à payer	11 035 511	4 373 229	6 662 282
Total	30 511 387	14 274 854	16 236 533

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 90 240 681 DT contre 91 512 398 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Crédit de financement	40 584 722	44 457 524	(3 872 802)
Crédit financement Export	12 200 000	15 999 997	(3 799 997)
Crédit de gestion	1 500 000	5 200 000	(3 700 000)
Crédit financement Stock	12 286 000	13 586 000	(1 300 000)
Financement en devise	14 598 722	9 671 527	4 927 195
Emprunt à moins d'un an (*)	28 033 520	26 971 723	1 061 797
ATTIJARI BANK	6 413 073	7 717 195	(1 304 122)
AMEN BANK	7 171 765	6 874 244	297 521
UBCI	8 514 035	7 282 456	1 231 579
BT	3 863 219	3 440 684	422 535
ATB	2 071 428	1 657 144	414 284
Billets de trésorerie	11 500 000	18 500 000	(7 000 000)
Intérêts courus sur crédits	1 314 574	1 540 071	(225 497)
ATTIJARI BANK	237 224	307 328	(70 104)
UBCI	730 299	880 255	(149 956)
Amen Bank	174 440	185 899	(11 459)
BT	32 354	131 368	(163 722)
En devise	35 221	35 221	-
ATB	169 744	-	169 744
Banques	8 807 865	43 080	8 764 785
B.T.	4 852 619	2 348	4 850 271
ATTIJARI BANK	1 034 522	-	1 034 522
AMEN BANK	852 885	-	852 885
A.T.B	317 570	-	317 570
UBCI	-	40 732	(40 732)
BIAT	1 750 096	-	1 750 096
BNA	173	-	173
Total	90 240 681	91 512 398	(1 271 717)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 66 224 727 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 51 106 343 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Chiffre d'affaires Export	39 772 097	40 042 018	(269 921)
Chiffre d'affaires Local	26 452 630	11 064 325	15 388 305
Total	66 224 727	51 106 343	15 118 384

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9 043 127 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 4 755 292 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Autres Produits	8 810 833	3 910 708	4 900 125
Produit location moules	223 590	835 880	(612 290)
Résorption subvention d'investissement	8 704	8 704	-
Total	9 043 127	4 755 292	4 287 835

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 28 939 112 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 26 014 652 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Matière première	7 924 725	10 394 832	(2 470 107)
Stock initial	6 486 749	3 481 601	3 005 148
Achats	4 940 852	9 850 173	(4 909 321)
Stock final	(3 502 876)	(2 936 942)	(565 934)
Matière consommable	2 322 167	2 038 793	283 374
Stock initial	14 460 713	13 617 988	842 725
Achats	2 483 239	2 375 059	108 180
Stock final	(14 621 785)	(13 954 254)	(667 531)
Emballage	3 552 048	2 143 688	1 408 360
Stock initial	1 132 260	1 177 331	(45 071)
Achats	3 753 832	2 421 754	1 332 078
Stock final	(1 334 044)	(1 455 397)	121 353
Palette	85 159	1 471 272	(1 386 113)
Stock initial	1 774 032	1 310 226	463 806
Achats	358 095	992 332	(634 237)
Stock final	(2 046 968)	(831 286)	(1 215 682)
Energie	9 039 964	9 728 017	(688 053)
Gaz	5 671 213	5 881 700	(210 487)
Electricité	3 346 645	3 815 128	(468 483)
Eau	22 106	31 189	(9 083)
Marchandises	6 015 049	238 050	5 776 999
Total	28 939 112	26 014 652	2 924 460

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 10 817 351 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 7 180 417 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Salaires & Appointements	9 261 703	6 122 702	3 139 001
Charges Patronales	1 555 648	1 057 715	497 933
Total	10 817 351	7 180 417	3 636 934

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 10 308 755 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 11 010 584 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 999 906	6 998 069	1 837
Dotation aux amortissements des Moules	1 650 041	2 609 378	(959 337)
Provisions pour dépréciation Risques et charges	516 722	-	516 722
Provisions pour dépréciation des clients	791 739	172 544	619 195
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	291 171	(291 171)
Provisions pour dépréciation des stocks	249 917	950 974	(701 057)
Reprises sur Provisions	-	(573 992)	573 992
Provisions aux résorptions des charges à répartir	55 970	55 970	-
Dotation aux provisions des immobilisations	44 460	506 470	(462 010)
Total	10 308 755	11 010 584	(701 829)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 6 106 230 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 7 573 492 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Transport	2 150 672	2 807 748	(657 076)
Sous-traitance	245 735	1 519 409	(1 273 674)
Autres charges	148 209	1 634 297	(1 486 088)
Locations	823 945	392 012	431 933
Entretiens et réparations	496 156	225 240	270 916
Réceptions et missions	177 102	185 810	(8 708)
Assurances	181 769	183 851	(2 082)
Frais bancaires	302 287	156 975	145 312
Honoraires	288 184	145 309	142 875
Assistance	1 044 535	114 851	929 684
Impôts et taxes	152 125	91 236	60 889
Télécommunications	51 761	73 004	(21 243)
Jetons de présence	43 750	43 750	-
Total	6 106 230	7 573 492	(1 467 262)

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 7 357 472 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 9 139 964 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Intérêts des emprunts	5 614 237	6 647 184	(1 032 947)
Intérêts Opérations de financement	1 545 523	2 423 838	(878 315)
Frais d'escompte	140 299	503 191	(362 892)
Différence de change	57 413	(434 249)	491 662
Total	7 357 472	9 139 964	(1 782 492)

R.8 Produits de placements

Les produits de placements s'élèvent au cours du 1^{er} semestre 2026 à 1 213 349 DT contre 1 664 744 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Dividendes encaissés	-	-	-
Revenus des valeurs mobilières	1 213 349	1 664 744	(451 395)
Total	1 213 349	1 664 744	(451 395)

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 236 687 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 117 153 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Profits ordinaires	236 687	117 153	119 534
Total	236 687	117 153	119 534

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 179 140 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre 177 237 DT au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Pertes ordinaires	179 140	177 237	1 903
Total	179 140	177 237	1 903

R.11. Eléments extraordinaires

Les éléments extraordinaires s'élèvent à 7 718 335 DT au cours du 1^{er} semestre 2026 contre un solde nul au cours du 1^{er} semestre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Variation
Gains extraordinaires (*)	11 757 863	-	11 757 863
Pertes extraordinaires (**)	(4 039 528)	-	(4 039 528)
Total	7 718 335	-	7 718 335

(*) À la suite de l'incendie, la société a comptabilisé des indemnités d'assurance au titre des dommages matériels et des pertes d'exploitation au cours du premier semestre 2026 pour un montant total estimé à 11,7 MDT.

(**) À la suite de l'incendie, la valeur comptable nette des immobilisations endommagées a été intégralement constatée en charges au cours du premier semestre 2026 pour un montant de 4 MDT.

V.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 999 906	6 998 069
Dotations aux amortissements des moules	1 650 041	2 609 378
Provisions pour risques et charges	516 722	-
Provisions pour dépréciation des créances clients	791 739	172 544
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	291 171
Provisions pour dépréciation des stocks	249 917	950 974
Reprises sur provisions	-	(573 992)
Provisions aux résorptions des charges à répartir	55 970	55 970
Provisions Indemnité de départ à la retraite	178 640	(92 224)
Dotations aux provisions des immobilisations	44 460	506 470
Total	10 487 395	10 918 360

F.2. Variation des actifs

Désignations	30/06/2026 (a)	31/12/2025 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	45 418 499	58 109 159	12 690 660
Créances clients	64 489 954	48 568 972	(15 920 982)
Autres actifs	34 920 204	18 816 401	(16 103 803)
Total	144 828 657	125 494 532	(19 334 125)

F.3. Variation des passifs

Désignations	30/06/2026 (a)	31/12/2025 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	17 221 855	26 971 314	(9 749 459)
Autres passifs courants	30 511 387	14 274 854	16 236 533
Crédit CNSS	243 316	425 803	(182 487)
Total	47 976 558	41 671 971	6 304 587

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignations	1er semestre 2026	1er semestre 2025
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 885 259)	(9 075 277)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	(165 000)
Total	(13 885 259)	(9 240 277)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	30/06/2026	31/12/2025	Variation
<i>Billet de trésorerie</i>	750 000	35 650 000	(34 900 000)
<i>Certificats de dépôt</i>	12 000 000	-	12 000 000
<i>Caisse</i>	39 141	2 412	36 729
<i>Comptes courants bancaires débiteurs</i>	4 514 646	1 217 652	3 296 994
BIAT	298 130	64 446	233 684
B.T.	422 885	229 592	193 293
UIB	-	57 379	(57 379)
UBCI	2 076 180	-	2 076 180
ATTIJARI BANK	762 618	260 726	501 892
AMEN BANK	954 013	364 421	589 592
BH	820	820	-
ATB	-	240 268	(240 268)
<i>Comptes courants bancaires créditeurs</i>	(8 807 865)	(43 080)	(8 764 785)
B.T.	(4 852 619)	(2 348)	(4 850 271)
ATTIJARI BANK	(1 034 522)	-	(1 034 522)
AMEN BANK	(852 885)	-	(852 885)
A.T.B	(317 570)	-	(317 570)
UBCI	-	(40 732)	40 732
BNA	(173)	-	(173)
BIAT	(1 750 096)	-	(1 750 096)
Total	8 495 922	36 826 983	(28 331 061)

II. Solde intermédiaire de gestion

Soldes intermédiaires de Gestion								
	Période de 6 mois clos le			Période de 6 mois clos le			Période de 6 mois clos le	
Produits	30/06/2026	30/06/2025	Charges	30/06/2026	30/06/2025	Soldes	30/06/2026	30/06/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	75 267 854	55 852 931						
Production stockée	(10 342 579)	6 491 009						
Total	64 925 275	62 343 940	Total	-	-	Production	64 925 275	62 343 940
Production	64 925 275	62 343 940	Achat consommés	(28 939 112)	(26 014 652)	Marge sur cout matières	35 986 163	36 329 288
Marge sur cout matières	35 986 163	36 329 288	Autres charges externes	(5 954 105)	(7 482 256)	Valeur Ajoutée brute	30 032 058	28 847 032
Valeur Ajoutée brute	30 032 058	28 847 032	Impôts et taxes	(152 125)	(91 236)			
			Charges de personnel	(10 817 351)	(7 180 417)			
Total	30 032 058	28 847 032	Total	(10 969 476)	(7 271 653)	Excédent Brut d'Exploitation	19 062 582	21 575 379
Excédent Brut d'Exploitation	19 062 582	21 575 379	Autres charges ordinaires	(179 140)	(177 237)			
Autres produits ordinaires	236 687	125 857	Charges financières nettes	(7 357 472)	(9 139 964)			
Produits de placements	1 213 349	1 664 744	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	(10 308 755)	(11 010 584)			
			Impôt sur le résultat ordinaire	(2 503 191)	(876 010)			
Total	20 512 618	23 365 981	Total	(20 348 558)	(21 203 794)	Résultat des activités ordinaires	164 060	2 162 185
Résultat des activités ordinaires	164 060	2 162 185	Résultat des activités ordinaires	164 060	2 162 185			
Gains extraordinaires	7 718 335	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Effet positif des modifications comptables	-	-	Effet négatif des modifications comptables	-	-			
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-	-	Résultat net après modifications comptables		
Total	7 882 395	2 162 185	Total	-	-	Total	7 882 395	2 162 185

III. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charge par nature	Montant	Ventilation				
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	Observations
Achats d'approvisionnements consommés	28 939 112	22 267 276	6 284 218	387 618	-	
Autres charges d'exploitation	6 106 230	3 363 998	1 964 234	431 575	346 422	
Charges de personnel	10 817 351	8 150 016	877 695	1 789 641	-	
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 308 755	8 642 006	33 080	30 830	1 602 838	
Variation des stocks de produits finis et des encours	10 342 579	10 342 579	-	-		
Total	66 514 027	52 765 875	9 159 228	2 639 664	1 949 260	

IV. Résultat par action

	Période de 6 mois clos le		Exercice de 12 mois clos le
Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat Net	7 882 395	2 162 185	24 741 704
Nombre d'action	39 254 475	39 254 475	39 254 475
Résultat par action	0,201	0,055	0,630

V. Répartition de capital au 30 juin 2026

Participation :	Solde titre au 30/06/2026	En % du capital
≥10% = 2 actionnaires		
BA GLASS B.V.	16 205 315	41,283%
C.F.I	12 666 350	32,267%
0,5%≤ Participation <10% = 4 actionnaires		
INDINVEST SICAV	2 591 952	6,603%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	384 500	0,980%
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR	344 003	0,876%
ASSURANCES LLOYD VIE	263 158	0,670%
Total des participations ≥ à 0,5%	32 455 278	82,679%
Total des participations < à 0,5%	6 799 197	17,321%
Total général	39 254 475	100,000%

VI. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de ATTIJARI BANK, et en pari-passu avec l'UBCI, Amen Bank et la BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « HENCHIR BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 novembre 1935 modifié par le décret du 10 février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

B- Caution Solidaire

1. Au 31 décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES.
2. Au 30 juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

3. Au 8 mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES.
4. Au 28 août 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES.
5. Au 31 juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.
6. Au 31 mai 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES.
7. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
8. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.
9. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT.
10. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » en faveur de la banque « ATTIJARI BANK » à hauteur de 1 585 000 DT.

A. Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 158 983 293 DT, dont 97 665 839 DT restant dû au 30 juin 2026. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	43 583	17 646
Amen Bank	40 000	18 273
UBCI	43 700	36 450
Banque de Tunisie	23 000	17 839
ATB	8 700	7 457
TOTAL	158 983	97 665

11.Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 30 juin 2026 à 2 148 107 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En DT)
Attijari Bank	221 900
BIAT	852 509
UBCI	1 073 698
Total	2 148 107

12. Autres engagements :

Banque	Engagement	Montant de l'engagement	Devise
UBCI	Accréditifs	2 669 565	DT
Amen Banque	Engagement par signature	94 632	DT
Attijari Bank	Crédit de financement d'investissement	800 000	DT
Attijari Bank	Financement des droits d'importation	800 000	DT
Attijari Bank	Mobilisation de créances nées sur l'étranger	400 000	DT
Attijari Bank	Financement des exportations	800 000	DT
Attijari Bank	Facilité de caisse	484 493	DT

VII. Notes sur les parties liées

1. Au cours du premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » pour un montant TTC de 111 534 DT. Le compte fournisseur relatif à ces opérations présente, au 30 juin 2026, un solde créditeur de 280 DT, ainsi qu'un solde des fournisseurs factures non parvenues s'élevant à 12 416 DT.
2. Le compte de la filiale « SOTUVER GREEN » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 30 Juin 2026 un solde créditeur de 83 067 DT.
3. Courant le premier semestre 2026, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant TTC de 725 253 DT. Au 30 juin 2026, le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève à 170 485 DT, le solde des effets à payer à 41 953 DT, et le solde des avances et acomptes fournisseurs à 132 802 DT.
4. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA », a constaté un produit à recevoir de la société « LLOYD TUNISIEN » portant sur des indemnités d'assurance relatives aux dommages matériels ainsi que la perte d'exploitation pour un montant total de 11.757.863 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 143 876 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 30 juin 2026 à 1 095 727 DT.
5. Au 30 juin 2026, le compte fournisseur « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec « SOTUVER S.A », présente un solde débiteur de 246 625 DT relatif à des avances accordées. Aucune facturation n'a été enregistrée au titre des exercices antérieurs concernant les prestations liées aux projets en cours.
6. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 721 568 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 30 juin 2026 à 1 004 834 DT.

Les produits non encore facturés au 30 juin 2026 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « ALUFOND » pour un montant de 139 721 DT.
7. Au cours du premier semestre 2026, la société « SOTUVER S.A » a vendu des matières premières à la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (« SVT ») pour un montant de 229 337 DT. Ces ventes, non encore facturées au 30 juin 2026, ont été enregistrées en produits à recevoir.
8. Au cours du premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant TTC de 642 156 DT.

Au 30 juin 2026, le compte fournisseur relatif à ces opérations présente un solde créditeur de 99 000 DT.

Par ailleurs, au 30 juin 2026, les charges à payer correspondant aux factures non parvenues, relatives aux réceptions non facturées s'élèvent à 148 260 DT .

9. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 30 juin 2026 un solde débiteur de 51 162 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
10. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 30 juin 2026 un solde Débiteur de 136 868 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
11. Au cours du premier semestre 2026, la société « Logistique Magasin Général », qui partage des administrateurs avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant TTC de 456 267 DT. Au 30 juin 2026, le compte fournisseur relatif à « Logistique Magasin Général » présente un solde créditeur de 31 492 DT, des effets à payer s'élevant à 44 180 DT, ainsi que des factures non parvenues pour un montant de 46 170 DT.
12. Courant le premier semestre 2026, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 3 330 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 30 juin 2026 un solde créditeur de 1 728 DT.
13. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 30 juin 2026 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
14. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a accordé des avances en comptes courants associé pour un montant total de 10.000.000DT.
15. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER S.A » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant de 2 067 338 DT. Ces produits, non encore facturés, ont été constatés en produits à recevoir au 30 juin 2026.
16. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant de 1 255 166 DT. Ces produits, non encore facturés, ont été constatés en produits à recevoir au 30 juin 2026.
17. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA », a constaté un produit à recevoir de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations des frais de restauration, des frais de missions et des frais de transport pour un montant de 474 291 DT.
18. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a constaté un produit à recevoir de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » au titre de prestations d'assistance technique relatives à l'exercice 2026, pour un montant de 2 710 578 DT.
19. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a constaté un produit à recevoir de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » au titre de la mise à disposition des moules pour un montant de 256 673 DT.
20. Le compte client débiteur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 30 juin 2026 un solde de 1 580 493 DT.

21. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a vendu à la société « SOTUVER S.A » des produits finis pour un montant 6 001 964 de DT. Ces ventes, non encore facturés, ont été constatées en charges à payer au 30 juin 2026.

22. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a vendu à la société « SOTUVER SA » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant 1 728 494 DT. Ces ventes, non encore, ont été constatés en charges à payer au 30 juin 2026.

23. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a constaté un produit à recevoir de la société « SOTUVER SA » au titre des frais de prestations de services pour un montant de 976 256 DT.

24. Courant le premier semestre 2026, « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a mis à la disposition de « SOTUVER S.A. » des moules pour un montant de 305 093 DT. Ces opérations, non encore facturées à la clôture, ont été constatées en charges à payer au 30 juin 2026.

Le compte fournisseur créateur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 30 juin 2026 un solde de 3 887 756 DT.

25. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SOTUVER SA ». Le solde créateur des billets de trésorerie s'élève au 30 juin 2026 à 11 500 000 TND.

26. Courant le premier semestre 2026, la société « SOTUVER SA » a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « CFI ».

Le solde débiteur des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève au 30 juin 2026 à 750 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% au 30 juin 2026 et se détaillant comme suit :

Désignation	Désignation Solde (En KDT)
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits constatés sur ses billets de trésorerie courant le premier semestre l'exercice 2026, s'élèvent à 996 946 DT.

VIII. Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 11/09/ 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Détail des emprunts au 30 juin 2026

Les emprunts de la société totalisent au 30 juin 2026 une valeur de 97 665 839 DT. Le tableau de variation des emprunts entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 se présente comme suit :

Emprunt / Banque	Partie LT au 31/12/2025	Partie CT au 31/12/2025	Total au 31/12/2025	Souscription 2026	Remboursement Semestre 1 2026	Total au 30/06/2026	Partie LT au 30/06/2026	Partie CT au 30/06/2026
Emprunts Attijari Bank	13 842 860	7 717 196	21 560 056	-	(3 913 646)	17 646 410	11 233 337	6 413 073
Emprunts UBCI	32 500 877	7 282 456	39 783 333	-	(3 333 333)	36 450 000	27 935 965	8 514 035
Emprunts Amen Bank	14 762 947	6 874 245	21 637 192	-	(3 363 880)	18 273 312	11 101 547	7 171 765
Emprunts BT	16 118 633	3 440 683	19 559 316	-	(1 720 342)	17 838 974	13 975 755	3 863 219
Emprunts ATB	6 214 286	1 657 143	7 871 429	-	(414 286)	7 457 143	5 385 715	2 071 428
Total	83 439 603	26 971 723	110 411 326	-	(12 745 487)	97 665 839	69 632 319	28 033 520

Le détail des emprunts au 30 juin 2026 se présente comme suit :

Emprunt	Capital initial	Date Début	Date Fin	Taux d'intérêt
Attijari Bank 4	9 383 293	31/07/2021	31/10/2026	TMM+1,6%
Attijari Bank 5	4 200 000	31/05/2021	31/08/2026	TMM+1,6%
Attijari Bank 6	10 000 000	30/09/2021	30/06/2028	TMM+1,75
Attijari Bank 7	8 000 000	31/10/2023	31/10/2028	TMM + 1,25%
Attijari Bank 8	5 000 000	30/07/2024	30/04/2031	TMM+1,25
Attijari Bank 9	5 000 000	12/07/2024	12/04/2031	TMM+1,25
Attijari Bank 10	2 000 000	26/11/2024	26/08/2031	TMM+1,25
UBCI 4	10 000 000	14/08/2024	14/08/2031	TMM+1,5
UBCI 2	10 000 000	15/11/2022	15/11/2029	TMM+1,65
UBCI 3	12 000 000	10/07/2024	10/01/2029	TMM+1,75
UBCI 5	11 700 000	29/10/2025	29/10/2031	TMM + 2%
Amen Bank 1	10 000 000	25/03/2021	25/12/2027	TMM+1,75
Amen Bank 2	15 000 000	05/12/2024	05/02/2028	TMM+1,5
Amen Bank 3	15 000 000	31/12/2024	15/11/2029	TMM+1,5
BT 1	2 800 000	25/10/2023	30/11/2030	TMM+1,65
BT 2	3 200 000	31/08/2024	30/11/2030	TMM+1,65
BT 3	12 000 000	25/12/2024	30/11/2029	TMM+2
BT 4	5 000 000	25/12/2025	30/11/2032	TMM + 1,65 %
ATB	8 700 000	31/12/2024	30/09/2030	TMM+2
TOTAL	158 983 293			

X. Tableau de détermination du résultat fiscal

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
au 30/06/2026

RESULTAT Avant IS et CSS	10 385 566
I- REINTEGRATIONS	
PROV POUR RISQUES ET CHARGES	516 722
DOT PROV DEP IMMO CORP	44 460
DOT AUX PROV DEP STOCK	249 917
DOT AUX PROV DEP CREANCE	791 738
DOT AUX PROV POUR DEPARTS A LA RETRAITE	178 640
Timbres de voyage	180
Amortissement du fonds de commerce	227 204
Cadeaux et frais de réceptions exc&dentaires	73 662
Dons et subventions accordés à organismes d'interet général et excédentaires	34 291
Pertes de changes non matérialisées 30/06/2026	1 524 990
Extourne Gains de changes non réalisés au 31/12/2025	650 799
RS Supportés au lieu et à la place	120 311
Pénalités amendes et transactions	1 090
TOTAL REINTEGRATIONS	4 414 005
II- DEDUCTIONS	
- Gains de changes non matérialisés 30/06/2026	923 437
- Extourne Pertes de changes non matérialisées 31/12/2025	1 894 426
TOTAL DEDUCTIONS	2 817 863
RÉSULTAT FISCAL AVANT DÉDUCTION DES PROVISIONS	11 981 709
III- DÉDUCTION DES PROVISIONS DANS LA LIMITE DE 50% DU RÉSULTAT FISCAL	
- Provisions pour créances douteuses (action en justice)	-
- Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente. (limite 50% du coût de revient)	-
- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis	-
IV-RÉSULTAT FISCAL APRES DÉDUCTION DES PROVISIONS	11 981 709
<i>Bénéfices imposables</i>	11 981 709
<u>Bénéfice accessoires</u>	
Loyers	-
Revenu des autres créances	1 213 349
Profit exceptionnel	7 828 013
Markup refacturation Charges commune	692 537
Total bénéfices accessoires	9 733 900
Participation SOTUVER GREEN (Société Implenté dans ZDR éligible aux avantages)	-
Total bénéfices accessoires après dégrèvement	9 733 900
Bénéfices éligibles au avantages	2 247 809
Chiffre d'affaires Activité dans les ZDR HTVA	74 343 023
Chiffre d'affaires global HTVA	74 343 023
% Local ZDR	100%
% Abattement Activités dans les ZDR	10%
Bénéfice local déductible totalement des extensions (2361)	217 072
Bénéfice local imposbale (10%)	2 030 737
IS 10%	203 073
IS 20%	1 946 779
IS Dû	2 149 852
Contribution de solidarité sociale dûe	353 339

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « SOTUVER S.A », arrêté au 30 juin 2026 ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs totalisant 143.783.037 dinars tunisiens, y compris le bénéfice de la période s'élevant à 7.882.395 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 17 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Conseil Audit Formation – CAF

Kamel EL HAMMI

Abir MATMATI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport-BP129- 1080 Tunis

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers individuels intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026, tels qu'ils sont établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes M Khaled MNIF « BDO Tunisie » & M Jamal MZIOU « Expert-Partners».

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30/06/2026</i>	<i>31/12/2025</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A-1	73 723	106 127
Immobilisations corporelles	A-1	61 003 128	60 518 342
Immeubles de placement	A-2	7 012 107	7 018 675
Droits d'utilisation	A-3	2 776 215	2 933 722
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A-4	266 393 472	154 802 969
Actifs financiers au coût amorti	A-5	845 410	1 041 963
Titres de participation dans les filiales	A-6	16 998 800	11 998 800
Actif d'impôt différé	A-7	395 896	660 736
Actifs non courants		355 498 751	239 081 334
Stocks	A-8	173 947 388	171 251 137
Créances clients	A-9	162 653 372	114 124 022
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A-10	22 505 787	632 457
Autres actifs courants	A-11	10 275 332	21 414 243
Liquidités et équivalents de liquidités	A-12	36 100 625	9 082 374
Actifs courants		405 482 504	316 504 233
Total des actifs		760 981 255	555 585 567

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	30/06/2026	31/12/2025
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		369 987 753	237 603 118
Résultat de l'exercice		37 063 167	50 806 149
Total des capitaux propres		437 050 920	318 409 267
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P-1	-	391 080
Obligations locatives	P-1	3 555 957	3 611 345
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	589 674	529 463
Provisions pour risques et charges	P-3	6 218 178	6 218 178
Autres passifs non courants		-	40 734
Passif d'impôt différé		-	-
Passifs non courants		10 363 809	10 790 800
Dettes fournisseurs	P-4	187 690 280	184 117 322
Autres passifs courants	P-5	56 285 100	7 849 827
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	30 445	23 301
Passif d'impôt courant	P-6	2 307 768	11 240 792
Emprunts et dettes financières	P-1	65 419 246	19 828 648
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P-7	1 833 687	3 325 610
Passifs courants		313 566 526	226 385 500
Total passifs		323 930 335	237 176 300
Total des capitaux propres et passifs		760 981 255	555 585 567

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	312 742 004	305 051 336
Coûts des ventes	R-2	(263 567 637)	(244 582 827)
Marge brute		49 174 367	60 468 509
Autres gains	R-3	1 485 071	1 856 392
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 712 411)	(13 181 462)
Charges administratives	R-5	(16 507 098)	(15 366 186)
Autres pertes	R-6	(108 850)	(98 585)
Résultat opérationnel		20 331 079	33 678 668
Produits financiers	R-7	26 466 808	20 353 445
Charges financières	R-8	(920 430)	(905 035)
Résultat financier net		25 546 378	19 448 410
Résultat avant impôt		45 877 457	53 127 078
Charge d'impôt sur le résultat	A-7	(8 814 290)	(12 307 023)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 063 167	40 820 055
Résultat net de la période		37 063 167	40 820 055
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,235</i>	<i>1,361</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,235</i>	<i>1,361</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	C-1	111 590 504	18 409 759
Ecart actuariel (AERG) net d'impôt	P-2	(12 018)	(25 095)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		111 578 486	18 384 664
Résultat global de la période		148 641 653	59 204 719
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>4,955</i>	<i>1,973</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>4,955</i>	<i>1,973</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
Couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	30/06/2026	30/06/2025
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	45 877 457	53 127 078
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	3 081 841	3 066 011
Régularisation des amortissements cumulés	10 024	72 670
Indemnité de départ à la retraite	58 950	46 549
Dotations aux provisions	633 605	2 063 301
Reprises sur provisions	(282 833)	(1 001 668)
Charge d'impôt	(8 814 290)	(12 307 023)
Variation de l'impôt différé	261 226	378 992
Variation de l'impôt courant	(8 933 024)	5 761 477
Charge financière des obligations locatives	(55 388)	(1 558)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 491 923)	(238 605)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	41 887	(447 105)
Perte sur titres de participation ATTIJARI	-	16
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(2 694 155)	(14 409 097)
Variation des créances clients	(48 893 557)	(69 363 747)
Variation des autres actifs courants	11 150 253	(7 795 184)
Variation des dettes fournisseurs	3 572 958	38 085 490
Variation des autres passifs	7 394 539	(4 963 348)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	917 570	(7 925 751)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(3 597 260)	(2 290 192)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	175 200	826 200
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(5 000 000)	-
Encaissements/Décassements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	(195 709)	(319 885)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 617 769)	(1 783 877)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(3 000 000)	(26 400 000)
Décassements provenant des opérations de financement bancaire	(21 481 068)	-
Avance en compte courant actionnaire reçue	14 000 000	-
Décassement sur emprunts	(19 264 738)	(26 692 916)
Encaissement sur emprunts	51 358 588	56 428 770
Encaissement/Décassement sur crédit de gestion et billet à ordre	13 105 668	(8 234 608)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	34 718 450	(4 898 754)
Variations de la trésorerie	27 018 251	(14 608 382)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	9 082 374	28 663 707
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	36 100 625	14 055 325

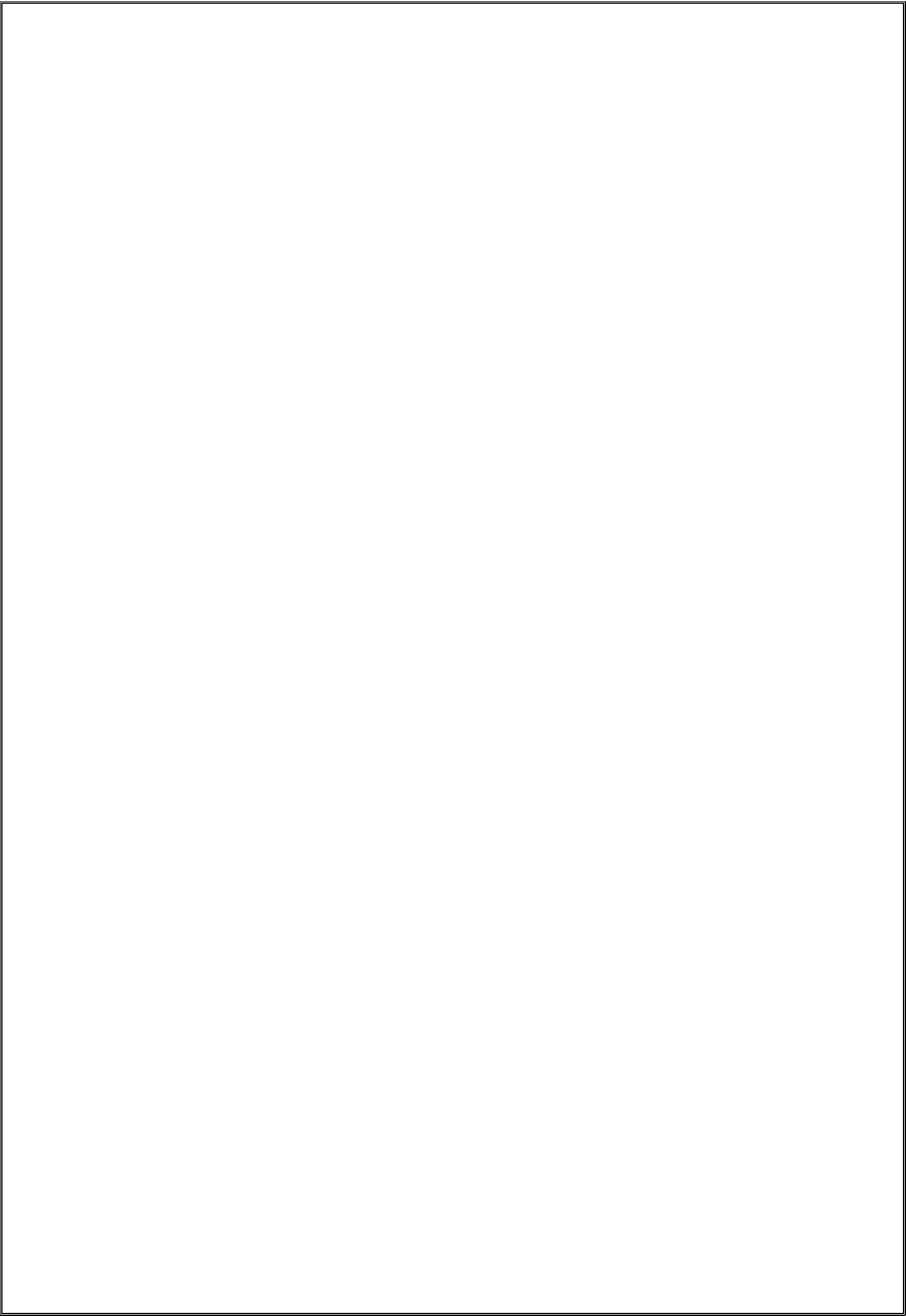


TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Notes	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	25 114 342	-	25 114 342
Distribution de dividende		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	28 979 181	28 979 181
Situation 30/06/2024		30 000 000	122 462 520	60 459 887	28 979 181	241 901 588
Situation 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290
Affectation du résultat de l'exercice 2024		-	41 560 494	-	(41 560 494)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	18 384 664	-	18 384 664
Distribution de dividende		-	(26 400 000)	-	-	(26 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	40 820 055	40 820 055
Situation 30/06/2025		30 000 000	137 623 014	77 218 940	40 820 055	285 662 009
Situation 31/12/2025		30 000 000	137 623 014	99 980 104	50 806 149	318 409 267
Affectation du résultat de l'exercice 2025		-	50 806 149	-	(50 806 149)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C-1	-	-	111 578 486	-	111 578 486
Distribution de dividende		-	(30 000 000)	-	-	(30 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	37 063 167	37 063 167
Situation 30/06/2026		30 000 000	158 429 163	211 558 590	37 063 167	437 050 920

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 30 juin 2026 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 211 180	54,04%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 874	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 177 946	7,26%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de la période :

- Entrée en vigueur de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires.
- Au terme du premier semestre de l'année 2026, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 2.52% par rapport à la même période de l'année 2025 en passant de 305 051 336 TND à 312 742 004 TND au 30 juin 2026.
- Les investissements réalisés durant le 1^{er} semestre de 2026 se sont élevés à 3 597 260 TND contre 2 290 192 TND à la même période de l'année 2025.
- Participation à l'augmentation du capital de la filiale STLV S.A. pour un montant de 7 000 000 TND, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Au 30 juin 2026, un montant de 5 000 000 TND a été effectivement libéré.
- L'assemblée générale ordinaire du 24 Juin 2026, a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a eu recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) et pour les Contrats liés à une électricité produite à partir de sources naturelles dépendantes des conditions météorologiques ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards - Volume 11*, publiés en juillet 2024).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;
- Norme comptable IFRS pour les PME - Troisième édition.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ;
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.
- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société ENNAKL AUTOMOBILES se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assurera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de

l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice. Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 % ainsi qu'à la Contribution permanente au profit du fond de diversification des ressources de la sécurité sociale, au taux de 4%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la

période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Les changements des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables. L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basé sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	266 393 472	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 833 687

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 610

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances clients	162 653 372	114 124 022
Autres actifs courants (*)	6 709 359	8 467 926
Liquidités et équivalents de liquidités	36 100 625	9 082 374
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	-
Prêts au personnel	1 619 362	1 448 156
Dépôts et cautionnements	41 999	41 999
Avances au personnel	208 768	184 266
Total des actifs financiers au coût amorti	228 814 553	133 348 742
Actifs financiers à la JV par les AERG	266 393 472	154 802 969
Total des actifs financiers	495 208 025	288 151 711

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 419 246	20 219 728
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	243 940 242	191 879 303
Total des passifs financiers au coût amorti	309 359 488	212 099 031
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 833 687	3 325 610
Total des passifs financiers	311 193 175	215 424 641

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3734	3,3744 -	0,0010	-0,030%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-0,030% par rapport au 30/06/2026	(61 858)
EUR/TND	+0,030% par rapport au 30/06/2026	61 858

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement d'un emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié à un taux variable. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 juin 2026, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 3 213 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires

ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2026	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total Brut
Clients et comptes rattachés	162 653 372	-	3 161 359	165 814 731
Total	162 653 372	-	3 161 359	165 814 731

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	Signification de la note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Baa1	Qualité moyenne inférieure	296 809	558 342
B3	Très spéculatif	5 293 499	1 022 330
Caa1	Risque élevé	25 783 017	4 752 368
Caa2	Ultra spéculatif	-	213
Non notées	-	1 353 050	1 052 042
Total		32 726 375	7 385 294

(*) Selon les dernières données disponibles

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30/06/2026	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	697 955	-	-
Billets à ordre	13 105 668	-	-	-
Effets escomptes et non échus	51 358 588	-	-	-
Total	64 763 380	697 955	-	-

(*) échéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 419 246	20 219 728
Créditeurs et autres créditeurs divers	243 940 242	191 879 303
Liquidités et équivalents de liquidités	(36 100 625)	(9 082 374)
Dettes nettes	273 258 863	203 016 657
Total capitaux propres	437 050 920	318 409 267
Total capital	710 309 783	521 425 924
Gearing ratio	38%	39%

(*) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3. Notes explicatives des rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2025	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 687	114 329 732
Acquisitions	5 891	-	-	455 082	1 101 292	87 271	673 415	2 222 969	864 009	1 893 536	6 433 566	7 303 466
Cessions	-	-	-	-	(1 149 755)	-	-	-	-	-	(1 149 755)	(1 149 755)
Reclassifications	(32 501)	-	3 902 563	-	-	-	-	3 864 694	-	(7 767 257)	-	(32 500)
31/12/2025	5 149 940	9 648 736	49 681 630	3 305 323	5 929 864	2 423 223	9 770 339	29 271 511	3 802 503	1 467 873	111 498 499	120 450 942
01/01/2026	5 149 940	9 648 736	49 681 630	3 305 323	5 929 864	2 423 223	9 770 339	29 271 511	3 802 503	1 467 873	111 498 499	120 450 942
Acquisitions	18 350	-	-	13 600	455 525	45 381	116 278	689 741	-	2 258 385	3 578 910	3 597 260
Cessions	-	-	-	-	(382 524)	-	-	-	-	-	(382 524)	(382 524)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	443 388	-	(443 388)	-	-
30/06/2026	5 168 290	9 648 736	49 681 630	3 318 923	6 002 865	2 468 604	9 886 617	30 404 640	3 802 503	3 282 870	114 694 885	123 665 679

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

[illegible]

A.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2026 à 7 012 107 TND contre 7 018 675 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(180 379)	(173 811)
Immeubles de placement nets	7 012 107	7 018 675

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	52 708
Total	52 708	52 708

A.3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se rattachant aux contrats de location s'élèvent au 30 juin 2026 à 2 776 215 TND contre 2 933 722 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	3 802 503	2 938 494
Acquisition	-	864 009
Sous-total	3 802 503	3 802 503
Amortissement début	(868 781)	(562 100)
Amortissement de la période	(157 507)	(306 681)
Sous-total	(1 026 289)	(868 781)
Total	2 776 215	2 933 722

A.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2026 à 266 393 472 TND contre 154 802 969 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026			31/12/2025		
	Nombre	Cours de clôture	30/06/2026	Nombre	Cours de clôture	31/12/2025
Amen Bank	2 770 695	84,500	234 123 728	2 770 695	50,000	138 534 751
ATL	2 666 921	12,100	32 269 744	2 666 921	6,100	16 268 218
Total			266 393 472			154 802 969

A.5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2026 à 845 410 TND contre 1 041 963 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Prêts au personnel (LT)	803 411	999 965
Dépôt et cautionnements	440 515	440 515
Sous-total	1 243 926	1 440 479
Provisions sur les cautionnements	(398 516)	(398 516)
Total	845 410	1 041 963

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2026 à 16 998 800 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
STLV	14 998 800	9 998 800
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEAVY	100	100
Total Brut	16 998 800	11 998 800
Provisions sur les titres de participation	-	-
Total Net	16 998 800	11 998 800

A.7. Impôt différé

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2026 à 395 896 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	30/06/2026
Provision pour départ à la retraite	266 651
Provision pour litiges	330 648
Pertes de change latentes	204 757
Instruments de couverture	788 483
Contrats de location	335 289
Provisions sur les stocks et cautions	1 058 228
Total des actifs d'impôts différés	2 984 055
Gains de change latents	(866 827)
Produits à recevoir	(97 466)
Provision/AAC	(4 877)
Amortissements différés	(1 618 991)
Total des passifs d'impôts différés	(2 588 161)
Passifs d'impôts différés nets	395 896

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2026 à 8 814 290 TND et se détaille comme suit :

En TND	30/06/2026
Impôt exigible	8 553 064
Impôt différé	261 226
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	8 814 290

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	30/06/2026
Résultat avant impôt	45 877 457
Taux d'IS applicable à la société	43%
Charge d'impôt théorique	19 727 307
Charge d'impôt exigible	8 553 064
Impôt différé	261 226
Charge d'impôt comptabilisée	8 814 290
Différence	(10 913 016)
Différence expliquée par :	
Provisions/Charges non déductibles	281 694
Produits/reprises de provision non imposables	(11 194 710)
Total	(10 913 016)

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Mouvements 2026	Solde au 31 décembre 2025	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2026
Provision pour départ à la retraite	237 688	32 576	(3 614)	266 650
Provision pour litiges	330 648	-	-	330 648
Pertes de change latentes	608 849	(404 092)	-	204 757
Gains de change latents	(1 557 057)	690 231	-	(866 827)
Produits à recevoir	(74 937)	(22 529)	-	(97 466)
Provision/AAC	(100 000)	95 124	-	(4 877)
Instruments de couverture	1 430 010	(641 527)	-	788 483
Amortissements différés	(1 564 974)	(54 019)	-	(1 618 991)
Provisions sur les stocks et cautions	1 059 130	(901)	-	1 058 229
Contrats de location	291 379	43 911	-	335 290
Total	660 736	(261 226)	(3 614)	395 896

A.8. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2026 à 173 947 388 TND contre 171 251 137 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Volkswagen	8 992 367	8 666 367
Audi	22 570 361	31 875 770
Porsche	3 806 875	5 176 817
Renault trucks	15 428 221	27 418 798
SEAT	21 362 732	22 669 244
SKODA	3 506 046	5 137 722
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	86 941 895	59 359 832
Volkswagen Utilitaires	1 659 437	751 796
Stock véhicules neufs	164 267 934	161 056 346
Stock de pièces de rechange	9 688 616	9 595 273
Stock de véhicules d'occasion	1 811 950	2 422 725
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	27 090
Sous total	11 741 937	12 259 369
Total Brut	176 009 871	173 315 715
Provision pour dépréciation stocks	(2 062 483)	(2 064 578)
Total net	173 947 388	171 251 137

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 064 578	1 088 914
Provision constituée au cours de la période	269 397	1 100 939
Reprise de la provision	(271 492)	(125 275)
Fin de période	2 062 483	2 064 578

A.9. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 162 653 372 TND contre 114 124 022 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Effets escomptés non échus	51 358 588	18 726 570
Effets à recevoir	74 664 502	82 989 112
Clients leasing	21 305 001	5 856 269
Chèques à l'encaissement	1 244 589	1 115 450
Clients douteux	966 229	967 408
Clients comptes courants	14 909 686	6 211 011
Clients travaux en cours	1 344 515	1 033 734
Effets et chèques impayés	21 621	21 619
Total Brut	165 814 731	116 921 173
Provisions sur les clients	(3 161 359)	(2 797 151)
Total	162 653 372	114 124 022

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
-------------	------------	------------

Début de période	2 797 151	3 039 797
Provision constituée au cours de la période	364 208	211 820
Reprise sur provision	-	(454 466)
Fin de période	3 161 359	2 797 151

A.10. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 22 505 787 TND contre 632 457 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Avances au personnel	208 768	184 266
Prêts au personnel (CT)	815 951	448 191
Blocage des fonds bancaires (*)	21 481 068	-
Total	22 505 787	632 457
Provisions sur les prêts au personnel	-	-
Total	22 505 787	632 457

(*) Blocages bancaires relatifs à des opérations d'importation sur fonds propres

A.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 10 275 332 TND contre 21 414 243 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs, avances et acomptes	1 153 072	10 192 061
Produits à recevoir	4 879 109	4 786 371
Crédit de la TVA	-	1 926 424
Etat taxation d'office	488 795	488 795
Débiteurs divers	3 803 918	3 740 141
Charges constatées d'avance	2 412 901	2 754 256
Sous-total	12 737 795	23 888 048
Provisions sur les autres actifs courants	(2 462 463)	(2 473 805)
Total	10 275 332	21 414 243

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 473 805	2 706 364
Provision constituée au cours de la période	-	407 795
Reprise sur provision	(11 342)	(640 354)
Fin de période	2 462 463	2 473 805

A.12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 36 100 625 TND contre 9 082 374 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Banques	32 726 375	7 385 294
Effets à l'encaissement	2 040 222	328 149
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	14 339	13 042

Caisses	13 450	49 650
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	1 306 239
Total	36 100 625	9 082 374

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En TND	30/06/2026
Solde au 31 décembre 2025	99 980 104
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	111 590 504
Perte actuarielle sur IDR	(8 404)
Impôts différés sur les AERG	(3 614)
Solde au 30 juin 2026	211 558 590

B - PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2026 à 68 975 203 TND contre 23 831 073 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

	31-déc.-25	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	30-juin-26
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	391 080	-	(391 080)	-	-
Courant	1 102 078	(538 168)	391 080	-	954 990
Obligations locatives					
Non-courant	3 611 345	(55 388)	-	-	3 555 957
Billets à ordre					
Courant	-	(6 278 117)	-	19 383 785	13 105 668
Effets escomptés et non échus					
Courant	18 726 570	(18 726 570)	-	51 358 588	51 358 588
Total courant	19 828 648	(25 542 855)	391 080	70 742 373	65 419 246
Total Non-courant	4 002 425	(55 388)	(391 080)	-	3 555 957
Total	23 831 073	(25 598 243)	-	70 742 373	68 975 203

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2026 à 620 119 TND contre 552 764 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de l'exercice	552 764	447 418
Coût des services rendus	32 423	27 185
Charges financières	49 828	41 758
Gain/perte actuarielle (AERG)	8 404	58 797
Remboursement	(23 301)	(22 395)
Fin de l'exercice	620 119	552 764

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 6 218 178 TND, se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Provision pour litiges	768 945	768 945
Provision pour autres risques et charges	5 449 233	5 449 233
Total	6 218 178	6 218 178

P.4. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2026 à 187 690 280 TND contre 184 117 322 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs étrangers	170 813 075	170 813 476
Fournisseurs locaux	16 454 851	13 025 667
Fournisseurs, retenues de garantie	422 354	278 179
Total	187 690 280	184 117 322

P.5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 56 285 100 TND contre 7 849 827 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Charges à payer	5 985 838	4 464 615
CNSS	2 098 110	1 518 509
Etats impôts et taxes	5 326 552	1 177 040
Provisions pour congés à payer	626 480	536 895
Assurance groupe	797 290	36 308
Débours sur cartes grises	321 244	16 505
Produits constatés d'avances	35 138	87 846

Dépôts et cautionnement	12 000	12 000
Avance reçue en compte courant Actionnaire	14 000 000	-
Actionnaires, dividendes à payer	27 000 000	-
Créditeurs divers	82 448	109
Total	56 285 100	7 849 827

P.6. Passif d'impôt courant

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	11 240 792
Charge d'impôt exigible de HY 2026	8 553 064
Paiements d'impôts en HY 2026	(17 486 088)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2026	2 307 768

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 833 687 TND contre 3 325 610 TND au 31 décembre 2025 et représentent les instruments de couverture passifs.

C - ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 312 742 004 TND contre 305 051 336 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de véhicules neufs	296 884 435	290 181 227
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	12 724 926	11 425 366
Ventes de véhicules d'occasion	1 168 088	1 690 102
Ventes de travaux atelier	1 964 555	1 754 641
Total	312 742 004	305 051 336

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2026 à 263 567 637 TND contre 244 582 827 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Coût des pièces de rechange vendues	11 984 109	9 428 102
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 337 470	1 801 295
Coût des véhicules neufs vendus	248 142 749	231 266 501
Charge personnel direct	1 655 679	1 136 272
Travaux extérieurs	449 725	260 759
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	269 397	695 398
Reprise de provisions sur stocks	(271 492)	(5 500)
Total	263 567 637	244 582 827

R.3. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 485 071 TND contre 1 856 392 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Reprise sur les provisions pour risques et charges	-	965 364
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	(912 310)
Produits non récurrents	853 732	692 025
Locations	493 599	437 158
Ristournes TFP	137 300	226 479
Profits sur cessions d'immobilisations	-	447 105
Autres services	440	571
Total	1 485 071	1 856 392

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2026 à 13 712 411 TND contre 13 181 462 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Charge de personnel	7 981 589	7 486 361
Autres frais sur ventes	2 458 296	2 385 109
Publicité et insertion	1 566 932	1 842 573
Frais de déplacement	543 935	407 245
Locations diverses	932 912	684 986
Cadeaux, réceptions et restaurations	97 677	216 175
Honoraires	66 299	102 053
Consommable	64 771	45 709
Impôts et taxes	-	11 251
Total	13 712 411	13 181 462

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2026 à 16 507 098 TND contre 15 366 186 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Charge de personnel	4 980 382	4 807 792
Dotation aux amortissements	3 081 841	3 066 011
Frais bancaires	2 854 384	2 653 702
Impôts et taxes	1 154 916	1 125 068
Honoraires	740 999	695 963
Energie	434 115	227 055
Abonnements	1 793 979	1 139 770
Entretien et réparations	521 451	550 380
Gardiennage	183 225	278 755
Assurance	266 607	215 274
Vêtements de travail	66 001	21 820
Fournitures de bureaux	44 548	49 938
Dons et subventions	-	8 500
Frais de formation	31 783	101 369

Dotations aux provisions sur créances	364 208	211 418
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	-	211 474
Dotations aux provisions sur cautions	-	32 701
Reprise de provisions sur autres actifs courant	(11 341)	(30 804)
Total	16 507 098	15 366 186

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2026 à 108 850 TND contre 98 585 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Apurement d'anciens soldes sans objet et autres pertes diverses	4 998	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	91
Autres pertes	-	91 215
Pénalités de retard	61 965	7 279
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	41 887	-
Total	108 850	98 585

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 26 466 808 TND contre 20 353 445 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus et à recevoir (R.7.1)	26 315 492	20 199 201
Intérêts créditeurs	99 779	101 097
Intérêts sur prêts au personnel	50 239	52 146
Produits nets sur placements	1 298	1 001
Total	26 466 808	20 353 445

R.7.1 Dividendes reçus et à recevoir :

Les dividendes reçus et à recevoir totalisent 26 315 492 TND au 30 juin 2026, et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes AMEN BANK	9 974 502	9 143 294
Dividendes CARGROS	14 999 250	9 999 500
Dividendes ATL	1 066 768	933 422
Dividendes STLV	274 967	122 985
Dividendes HEAVY	5	-
Total	26 315 492	20 199 201

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2026 à 920 430 TND contre 905 035 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur comptes courants	72	81
Intérêts sur crédit bancaire	151 013	198 008
Agios sur les effets escomptés	2 022 765	686 075
Pertes/Gains sur instruments de couverture	(1 491 922)	(238 605)

Indemnité de départ à la retraite	49 828	41 758
Obligations locatives	188 674	217 718
Total	920 430	905 035

Tableau de passage des charges par nature :

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Achats consommés	261 464 328	242 495 898
Charges de personnel	14 617 650	13 430 425
Autres charges d'exploitation	14 272 555	13 023 454
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 432 613	4 180 698
Total	293 787 146	273 130 475

D - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2026 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « CAR GROS » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 043 435 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2026.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société CAR GROS un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2026 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 382 884 TND HT.
- La société CAR GROS a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 346 968 TND HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges de lubrifiants et accessoires et un montant de 54 343 TND HT net de remises, au titre de la vente de matériel et d'outillages.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 481 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 361 810 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par CAR GROS sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 14 999 250 TND.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2026 de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES se détaillent comme suit :

CAR GROS - Débiteurs divers		CAR GROS - Fournisseur		CAR GROS - Client	
Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025
2 942 695 TND	4 389 816 TND	1 802 583 TND	4 885 847 TND	1 671 204 TND	492 562 TND

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 84 801 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2026.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 489 821 TND en hors taxes net des remises.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par STLV sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 274 967 TND.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 560 903 TND HT au titre de location de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 30 026 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 223 055 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Chargaia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2026 s'élève à 37 200 TND HT.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2026 de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILIES se détaillent comme suit :

STLV- Créditeurs divers et CAP		STLV - Dividendes à recevoir		STLV - Fournisseur		STLV - Client	
Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025
413 051 TND	124 384 TND	287 266 TND	12 299 TND	85 613 TND	307 357 TND	8 077 633 TND	8 189 019 TND

Autres transactions et opérations réalisées avec les parties liées :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- Par ailleurs, la société PGI Holding a accordé à la société ENNAKL AUTOMOBILES une avance en compte courant actionnaire d'un montant de 14 000 000 TND conformément à la convention conclue à cet effet.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2026, des frais d'assurance s'élevant à 1 583 834 TND.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location a été consentie à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2026, le loyer s'élève à 35 597 TND HT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2026 les montants suivants :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	-	28 618
CAFE BONDIN	-	12 690
PARENIN	-	53 238
CAFE BEN YEDDER	80 780	12 269
POULINA GROUP HOLDING	-	1 876
Assurances COMAR	-	860 493
PGI HOLDING	65 971	5 678
AMEN SANTE	162 373	1 166
Clinique El Amen	-	2 579
Amen Investissement	-	1 032

Assurances Hayet	-	1 599
SICOF	56 907	-
Total	366 031	981 237

- La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 40 123 011 TND HT.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 29 838 363 TND HT.

Emprunt à moyen terme auprès de Amen Bank :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2026 à hauteur de 538 168 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 58 623 TND au 30 juin 2026. Le solde en principal non encore échu s'élève au 30 juin 2026 à 954 990 TND.

Billets à ordre souscrit auprès de Amen Bank

Au cours du premier semestre 2026, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2026, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 978 145 TND.

Prêts à court terme auprès de Amen Bank

Le 09 septembre 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILE a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;

Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenue de garantie s'élève au 30 juin 2026 à 3 465 518 TND ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2026 à 35 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 700 TND HT par contrat.

Les soldes des engagements effectifs au 30 juin 2026 sont détaillés au niveau de la Note E (état des engagements hors bilan).

Rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2026

Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général (**)	Premier Directeur Général Adjoint	Deuxième Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	145 000	173 616	434 297	109 486	152 986

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

(**) Départ à la retraite au 30-06-2026

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2026. Au titre du premier semestre 2026, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 92 500 TND.

Rémunérations servies aux administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2026 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 25 000 TND.

E - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2026

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	35 000 000 €
BIAT	12 000 000 €
UBCI	15 000 000 €
Total	62 000 000 €

2) Engagement en Dinar Tunisien :

AMEN BANK

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	3 465 518
Obligations cautionnées	17 522 755
Total	20 988 273

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	4 057 132
Lettre de crédit simple	16 226 260
Total	20 283 393

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	15 006
Total	15 006

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2026 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Intérêts restants à payer à CT	Intérêts restants à payer à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	42 088	-	42 088
Total	6 000 000	42 088	-	42 088

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2026
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A
Z.I Ariana - Aéroport BP 129-1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2026, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net de la situation financière de **760 981 255 TND**, un total des capitaux propres de **437 050 920 TND** y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **37 063 167 TND**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

**Khaled MNIF
Partner**

Expert-Partners

**Jamel MEZIOU
Partner**

Tunis, le 22 septembre 2026

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES SELON IFRS ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport-BP129- 1080 Tunis

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2026 tels qu'ils sont établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes M Khaled MNIF « BDO Tunisie » & M Jamal MZIOU« Expert-Partners».

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2026</u>	<u>31 décembre 2025</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1	86 576	126 741	
Immobilisations corporelles	A1	78 604 773	75 627 103	
Immeubles de placement	A2	7 012 107	7 018 675	
Droits d'utilisation	A1	3 982 331	4 214 197	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	266 393 572	154 803 069	
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 059 816	1 263 777	
Actifs d'impôts différés	P4	2 769 273	2 786 653	
Actifs non courants		359 908 449	245 840 216	
Stocks	A5	195 755 290	192 984 557	
Créances clients	A6	190 884 723	138 854 866	
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	22 595 983	700 304	
Autres actifs courants	A7	10 664 496	19 177 598	
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	54 438 348	32 739 719	
Actifs courants		474 338 840	384 457 044	
Total des actifs		834 247 289	630 297 259	

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Notes **30 juin 2026** **31 décembre 2025**

Capitaux propres

Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées	426 701 377	287 079 208
Résultat consolidé	29 973 162	58 038 643

Total des capitaux propres consolidés	486 674 539	375 117 851
--	--------------------	--------------------

Part des minoritaires dans les capitaux	3 351	3 544
Part des minoritaires dans le résultat	416	1 079

Total des intérêts minoritaires	3 766	4 623
--	--------------	--------------

Passifs

Emprunts	P1	0	457 069
Obligations locatives	P1	4 927 230	5 017 169
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	637 879	570 143
Provision pour risques et charges	P3	6 488 051	6 488 051
Autres passifs non courants		0	40 733

Passifs non courants	12 053 159	12 573 166
-----------------------------	-------------------	-------------------

Dettes fournisseurs	P5	206 463 341	196 789 400
Passif d'impôt courant	P4	3 471 590	13 278 218
Autres passifs courants	P6	58 165 539	9 034 172
Emprunts et dettes financières	P1	65 551 223	20 144 637
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	30 445	29 585
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 833 687	3 325 609

Passifs courants	335 515 825	242 601 620
-------------------------	--------------------	--------------------

Total passifs	347 568 984	255 174 785
----------------------	--------------------	--------------------

Total des capitaux propres et passifs	834 247 289	630 297 259
--	--------------------	--------------------

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<i>Notes</i>	30 juin 2026	30 juin 2025(*)
Produits issus des contrats avec les clients	R-1		368 370 286	352 118 840
Coûts des ventes (*)	R-2		-304 654 306	-279 862 380
Marge brute			63 715 980	72 256 459
Frais de commercialisation et de distribution (*)	R-3		-15 610 519	-14 852 615
Charges administratives (*)	R-4		-18 942 579	-17 740 684
Autres produits	R-5		1 903 768	2 215 675
Autres charges	R-6		-135 998	-121 262
Résultat opérationnel			30 930 653	41 757 573
Produits financiers	R-7		11 302 840	10 305 032
Charges financières	R-8		-1 017 927	-1 034 015
Résultat financier net			10 284 914	9 271 017
Résultat avant impôt			41 215 567	51 028 591
Charge d'impôt sur le résultat	P-4		-11 241 989	-13 888 171
Résultat après impôt des activités poursuivies			29 973 577	37 140 420
Résultat net de l'exercice			29 973 577	37 140 420
Résultat consolidé de la période			29 973 162	37 140 122
Part des minoritaires dans le résultat de la période			416	298
Résultat consolidé de base par action			0,999	1,238
Résultat consolidé dilué par action			0,999	1,238
Autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1		111 590 504	18 409 759
Ecart actuariel (AERG)	P-2		-2 496	-16 381
Impôts sur les AERG	P-4		-4 973	-7 077
Autres éléments du résultat global de la période, Nets d'impôt			111 583 035	18 386 300
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt			111 583 035	18 386 216
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt			0	84
Résultat global de la période			141 556 613	55 526 720
Résultat global de la période consolidé			141 556 197	55 526 338
Part des minoritaires dans le résultat global de la période			416	382
Résultat global consolidé de base par action			4,719	1,851
Résultat global consolidé dilué par action			4,719	1,851

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2026(*)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	41 215 567	51 028 591
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & provisions	5 272 211	5 695 085
Indemnité de départ à la retraite	66 101	52 742
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	-1 491 922	-261 921
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles (*)	41 887	-447 105
Plus ou moins-value sur cession des véhicules donnés en location (*)	-689 484	-691 636
Charge d'impôt	-11 241 989	-13 888 171
Variation de l'impôt différé	12 408	-63 482
Variation autres passifs non courants	-40 733	-81 466
Variation de l'impôt courant	-9 806 628	3 747 982
Perte sur titres de participation ATTIJARI	0	16
Variation du BFR :		
Variation des stocks	-3 053 784	-17 157 381
Variation des créances clients	-52 197 503	-68 857 517
Variation des autres actifs courants	8 536 851	1 548 732
Variation des dettes fournisseurs	9 673 941	41 230 754
Variation des autres passifs courants	8 131 368	-4 696 239
Variation de l'obligation locative	-89 939	48 822
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	-5 661 650	-2 792 194
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	-8 699 318	-6 866 224
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 802 579	2 426 480
Encaissements provenant des actifs financiers	-210 650	-351 213
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-7 107 389	-4 790 956
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements à la suite de la distribution de dividendes	-3 000 783	-26 400 515
Décassements provenant des opérations de financement bancaire	-21 481 068	0
Encaissements provenant du compte courant associés PGI	14 000 000	0
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	19 383 784	13 979 798
Décassement sur emprunt et billets à ordre	-6 278 116	-22 954 229
Encaissement/décassement sur crédit de gestion à court terme	31 843 850	30 225 678
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	34 467 668	-5 149 268
Variations de la trésorerie	21 698 629	-12 732 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	32 739 719	40 390 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	54 438 348	27 657 625

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES								
Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total consolidé	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2023		30 000 000	145 462 902	35 401 755	41 694 812	252 559 469	3 122	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		0	41 694 813	0	-41 694 813	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global		0	0	23 481 143	0	23 481 143	0	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		0	-65	0	0	-65	515	450
Distribution de dividendes		0	-21 000 000	0	0	-21 000 000	-400	-21 000 400
Résultat de la période		0	0	0	47 295 305	47 295 305	749	47 296 054
31/12/2024		30 000 000	166 157 647	58 882 899	47 295 305	302 335 851	3 986	302 339 837
Affectation résultat de l'exercice 2024		0	47 295 305	0	-47 295 305	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global		0	0	41 143 357	0	41 143 357	73	41 143 430
Distribution de dividendes		0	-26 400 000	0	0	-26 400 000	-515	-26 400 515
Résultat de la période		0	0	0	58 038 643	58 038 643	1 079	58 039 722
31/12/2025		30 000 000	187 052 952	100 026 256	58 038 643	375 117 852	4 623	375 122 475
Affectation résultat de l'exercice 2024		0	58 038 643	0	-58 038 643	0	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	0	0	111 583 035	0	111 583 035	0	111 583 035
Distribution de dividendes		0	-30 000 000	0	0	-30 000 000	-783	-30 000 783
Variation de périmètre de consolidation		0	489	0	0	489	-489	0
Résultat de la période		0	0	0	29 973 162	29 973 162	416	29 973 577
30/06/2026		30 000 000	215 092 085	211 609 291	29 973 162	486 674 538	3 766	486 678 304

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

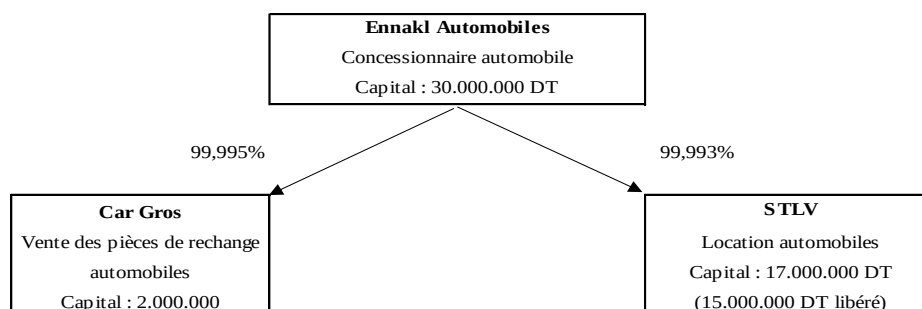
La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société mère.

Organigramme du Groupe



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,00%	100,00%	Intégration globale
CAR Gros	100,00%	100,00%	Intégration globale
S.T.L.V.	99,99%	99,99%	Intégration globale

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2026 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2026, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 4,62% par rapport à la même période de l'année 2025 en passant de 352 118 840 TND au 30 juin 2026 à 368 370 286 TND au 30 juin 2026.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1er semestre de 2026 se sont élevés à 8 699 318 TND contre à 6 866 224 TND à la même période de l'année 2025.
- Au cours de l'exercice 2026, la filiale S.T.L.V SA. a réalisé une augmentation de capital social d'un montant de 7 000 000 TND totalement réservée à la société mère Ennakl Automobiles S.A. Au 30/06/2026, un montant 5 000 000 TND a été libéré et 2 000 000 TND a été souscrit et non encore appelé.
- Entrée en vigueur de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires.
- En date du 24 Juin 2026, l'assemblée générale ordinaire de la société Ennakl Automobiles S.A a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne pour un montant total ne dépassant pas les 100 000 000 TND.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur

l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) et pour les Contrats liés à une électricité produite à partir de sources naturelles dépendantes des conditions météorologiques ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards – Volume 11*, publiés en juillet 2024).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;
- Norme comptable IFRS pour les PME – Troisième édition.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillage	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) *Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % après une année d'achat et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

Pour les pièces de rechange :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - 25 %, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.
- La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à la contribution sociale de solidarité de 4 % et à la contribution permanente au profit du fond de diversification de 4%. La filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	266 393 472	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 833 687

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 609

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (note 2-17).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes. Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances clients	190 884 723	138 854 866
Autres actifs courants*	5 777 598	5 527 357
Liquidités et équivalents de liquidités	54 438 348	32 739 719
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	0
Prêts au personnel	1 882 170	1 831 487
Dépôts et cautionnements	60 092	60 092
Avances au personnel	232 469	72 503
Total des actifs financiers au coût amorti	274 756 468	179 086 022
Actifs financiers à la JV par les AERG	266 393 572	154 803 069
Total des actifs financiers	541 150 040	333 889 091

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 551 223	20 601 706
Créditeurs et autres créditeurs divers**	264 485 241	205 673 887
Total des passifs financiers au coût amorti	330 036 464	226 275 593
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 833 687	3 325 609
Total des passifs financiers	331 870 151	229 601 202

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des

voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme.

Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM + 2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie.

Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires. L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques :

Créances clients

30-juin-26	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	190 884 723	0	4 584 797	195 469 520
Total	190 884 723	0	4 584 797	195 469 520

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Baa1	Qualité moyenne inférieure	296 809	1 022 330
B3	Très spéculatif	5 625 678	1 529 865
Caa1	Risque élevé	37 786 610	20 602 474
Caa2	Ultra spéculatif	0	213
Non notées	-	2 156 555	1 755 055
Total		45 865 651	24 909 936

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur les dernières notations disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2026	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	370 846	766 764	0	0
Billets à ordre	13 105 667	0	0	0
Effets escomptes et non échus	51 358 588	0	0	0
Total	64 835 101	766 764	0	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 235 417	467 640	0
Effets escomptes et non échus	18 726 570	0	0	0
Total	19 025 694	1 235 417	467 640	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2026, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 4 254 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 551 224	20 601 706
Créditeurs et autres créditeurs divers	264 485 241	205 673 887
Liquidités et équivalents de liquidités	-54 438 348	-32 739 719
Dettes nettes	275 598 116	193 535 875
Total capitaux propres	486 678 305	375 122 474
Total capital	762 276 421	568 658 349
Gearing ratio	36%	34%

4. Retraitements en proforma pour l'exercice 2025 :

Les « dotations aux amortissements », « Frais d'entretien et de réparations », « Frais d'assurance » et « Taxes de circulation » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 30 Juin 2025 parmi les « charges administratives » ont été classés à partir du 31 décembre 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 30 Juin 2025 a été retraitée en proforma.

Les « frais de plaques, d'homologation techniques et de lavage » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 30 Juin 2026 parmi les « frais de commercialisation et de distribution » ont été classés à partir du 31 décembre 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 30 juin 2025 a été retraitée en proforma.

(Voir note R-2, R-3, R-4 et R-5)

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2025	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
Acquisitions	0	0	5 890	0	0	464 446	0	5 814 711	87 271	532 141	0	2 244 961	2 061 522	3 033 012	12 176 541	14 243 952
Cessions	0	0	0	0	0	0	-86 165	-5 126 754	0	0	0	0	0	0	-5 212 920	-5 212 920
Reclassifications	0	0	-32 501	0	3 902 563	0	0	0	0	0	0	3 864 694	0	-7 767 257	0	-32 501
31/12/2025	63 025	20 000	5 480 880	9 648 736	49 706 327	3 755 951	86 775	21 486 088	2 581 565	9 575 669	69 804	32 449 510	6 244 881	2 607 348	131 967 773	143 776 559
VALEURS BRUTES																
(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2026	63 025	20 000	5 480 880	9 648 736	49 706 327	3 755 951	86 775	21 486 088	2 581 565	9 575 669	69 804	32 449 510	6 244 881	2 607 348	131 967 773	143 776 559
Acquisitions	0	0	18 350	0	0	18 820	0	5 523 524	45 381	104 557	40 560	689 741	0	2 258 385	8 680 968	8 699 318
Cessions	0	0	0	0	0	0	-86 775	-2 262 674	0	0	0	0	0	0	-2 349 450	-2 349 450
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0	1 139 476	0	0	0	443 388	0	-1 582 863	0	0
30/06/2026	63 025	20 000	5 499 230	9 648 736	49 706 327	3 774 771	0	25 886 413	2 626 946	9 680 227	110 364	33 582 638	6 244 881	3 282 870	138 299 291	150 126 428

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2025	-63 025	-20 000	-4 722 712	0	-17 762 113	-2 736 912	-172 941	-5 191 669	-1 571 999	-6 608 027	-69 805	-17 505 240	-1 607 953	0	-51 618 706	-58 032 396
Dotation de l'exercice	0	0	-631 428	0	-1 953 427	-442 884	0	-2 548 870	-116 955	-475 453	0	-1 893 241	-422 731	0	-7 430 830	-8 484 988
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	86 165	2 622 698	0	0	0	0	0	0	2 708 864	2 708 864
31/12/2025	-63 025	-20 000	-5 354 139	0	-19 715 540	-3 179 796	-86 775	-5 117 841	-1 688 953	-7 083 480	-69 804	-19 398 481	-2 030 684	0	-56 340 672	-63 808 521

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2026	-63 025	-20 000	-5 354 139	0	-19 715 540	-3 179 796	-86 775	-5 117 841	-1 688 953	-7 083 480	-69 804	-19 398 481	-2 030 684	0	-56 340 672	-63 808 521
Dotation de l'exercice	0	0	-58 515	0	-930 714	-167 977	0	-1 995 270	-89 138	-238 715	-2 162	-1 124 343	-231 866	0	-4 548 318	-4 838 699
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	86 775	1 107 695	0	0	0	0	0	0	1 194 470	1 194 470
30/06/2026	-63 025	-20 000	-5 412 653	0	-20 646 254	-3 347 773	0	-6 005 417	-1 778 092	-7 322 195	-71 966	-20 522 823	-2 262 550	0	-59 694 520	-67 452 751

VALEURS NETTES COMPTABLES

01/01/2026	0	0	126 741	9 648 736	29 990 787	576 155	0	16 368 246	892 611	2 492 190	0	13 051 029	4 214 197	2 607 348	75 627 103	79 968 042
30/06/2026	0	0	86 576	9 648 736	29 060 073	426 998	0	19 880 996	848 854	2 358 032	38 399	13 059 815	3 982 331	3 282 870	78 604 773	82 673 680

(*) Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

(**) Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2026 à 7 012 107 DT contre 7 018 675 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(180 378)	(173 811)
Immeubles de placement nets	7 012 107	7 018 675

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2026
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	52 708
Total	52 708	52 708

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2026 à 266 393 572 DT contre 154 803 069 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	Nombre 2026	Cours de clôture 30/06/2026	Nombre 2025	Cours de clôture 31/12/2025
Amen Bank	2 770 695	84,500	2 770 695	41,860
ATL	2 666 921	12,100	2 666 921	6,000
Autres		99		99
Total		266 393 572		154 803 069

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 059 816 DT contre 1 263 777 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Prêts au personnel (LT)	999 725	1 203 685
Dépôt et cautionnements	458 609	458 609
Total	1 458 333	1 662 294
Provisions sur dépôts et cautionnements	-398 517	-398 517
Total	1 059 816	1 263 777

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 30/06/2026 et le 31/12/2025 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	398 517	389 630
Provision constituée au cours de la période	0	32 701
Reprise sur provision	0	-23 814
Fin de période	398 517	398 517

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 22 595 983 DT contre 700 304 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Avances au personnel	232 469	72 503
Blocage des fonds bancaires (*)	21 481 068	0
Prêts au personnel (CT)	882 445	627 802
Total	22 595 983	700 304

(*) Blocages bancaires relatifs à des opérations d'importation sur fonds propres.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2026	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	882 445	999 725	1 882 170
Avances au personnel	232 469	0	232 469
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	0	21 481 068
Dépôt et cautionnements	0	458 609	458 609
Sous total	22 595 983	1 458 333	24 054 316
Provisions	0	-398 517	-398 517
Total	22 595 983	1 059 816	23 655 799

Au 31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	627 802	1 203 685	1 831 487
Avances au personnel	72 503	0	72 503
Dépôt et cautionnements	0	458 609	458 609
Sous total	700 304	1 662 294	2 362 598
Provisions	0	-398 517	-389 630
Total	700 304	1 263 777	1 964 081

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2026 à 195 755 290 DT contre 192 984 557 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Volkswagen	8 992 367	8 666 367
Volkswagen Utilitaires	1 659 437	751 796
Audi	22 570 361	31 875 770
Porsche	3 806 875	5 176 817
SEAT	21 362 732	22 669 243
SKODA	3 506 046	5 137 722
Renault Trucks	15 428 222	27 418 798
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	86 941 895	59 359 832
Stock de pièces de rechange	32 649 626	31 960 034
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	75 399	312 022
Stock VO	1 811 950	2 422 725
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	27 090
Sous-total	199 046 281	195 992 497
Provision pour dépréciation stocks	-3 290 991	-3 007 940
Total	195 755 290	192 984 557

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	3 007 940	1 948 548
Provision constituée au cours de la période	554 543	1 184 667
Reprise sur provision	(271 492)	(125 276)
Fin de période	3 290 991	3 007 940

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 190 884 723 DT contre 138 854 866 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Effets escomptés non échus	51 358 588	18 726 570
Effets à recevoir	90 674 122	99 468 030
Clients comptes courants	50 919 133	22 873 261
Clients travaux en cours	1 344 515	1 033 734
Clients douteux	1 040 393	1 041 572
Effets et chèques impayés	132 769	128 849
Sous-total	195 469 520	143 272 017
Provisions sur les clients	-4 584 797	-4 417 151
Total	190 884 723	138 854 866

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
--------------	------------	------------

Début de période	4 417 151	4 584 521
Provision constituée au cours de la période	440 263	296 991
Reprise sur provision	-272 618	-464 361
Fin de période	4 584 797	4 417 151

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 10 664 496 DT contre 19 177 598 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs, avances et acomptes	1 770 346	10 805 829
Etat, crédit de TVA à reporter	1 219 013	3 079 107
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Produits à recevoir	5 881 740	4 279 080
Débiteurs divers	678 267	194 340
Charges constatées d'avance	3 116 552	2 844 412
Sous-total	13 154 713	21 691 564
Provisions sur les autres actifs courants	-2 490 217	-2 513 966
Total	10 664 496	19 177 598

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2025 et le 30/06/2026 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 513 966	2 795 819
Provision constituée au cours de la période	0	431 139
Reprise sur provision	-23 750	-712 993
Fin de période	2 490 217	2 513 966

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 54 438 348 DT contre 32 739 719 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Banques créditrices	45 865 651	24 909 936
Effets à l'encaissement	6 206 068	5 428 203
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	14 339	13 042
Caisses	18 135	54 382
Régie d'avance et accréditifs	2 334 155	2 334 155
Total	54 438 348	32 739 719

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31/12/2024	58 882 898
----------------------------	-------------------

Pertes actuarielles	-61 912
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	41 229 908
Impôts différés sur les AERG (*)	-24 567
Solde au 31/12/2025	100 026 328
Pertes actuarielles	-2 496
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	111 590 504
Impôts différés sur les AERG (*)	-4 973
Solde au 30/06/2026 (**)	211 609 363

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

(**) y compris la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global (AERG).

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives :

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2026 à 65 551 223 DT contre 20 601 706 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

30/06/2026	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 086 968	0	1 086 968
Billets à ordre et obligations cautionnées	13 105 667	0	13 105 667
Effets escomptés et non échus	51 358 588	0	51 358 588
Total	65 551 223	0	65 551 223

31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 418 066	457 069	1 875 136
Effets escomptés et non échus	18 726 570	0	18 726 570
Total	20 144 637	457 069	20 601 706

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 4 927 230 DT au 30 juin 2026 contre un solde de 5 017 169 DT au 31 décembre 2025.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2026 :

	31/12/2025	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2026
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	457 069	0	-457 069	0	0
Courant	1 418 067	-788 168	457 069	0	1 086 968
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	0	-6 278 116	0	19 383 784	13 105 667
Effets escomptés et non échus					
Courant	18 726 570	-18 726 570	0	51 358 588	51 358 588
Obligations locatives					
non-courant	5 017 169	-89 939	0	0	4 927 230
Total courant	20 144 637	-25 792 855	457 069	70 742 372	65 551 223
Total Non-courant	5 474 238	-89 939	-457 069	0	4 927 230

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2026	31/12/2025
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	954 990	1 493 158
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 500 000	8,50%	131 978	381 978
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	13 105 667	TMM +1,5%	13 105 667	0
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	51 358 588	TMM +1% - TMM +1,5%	51 358 588	18 726 570
Total				65 551 223	20 601 706

(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2026 à 668 324 DT contre 599 728 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de l'exercice	599 728	485 074
Coût des services rendus	35 291	29 679
Charge financière	54 111	45 458
Gain/perte actuarielle (OCI)	2 496	61 912
Remboursements	-23 301	-22 395
Fin de l'exercice	668 324	599 728

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 à 6 488 051 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Provisions pour litiges	768 945	768 945
Provisions pour autres risques et charges	5 719 105	5 719 105
Total	6 488 051	6 488 051

P.4. Actifs et passifs d'impôts

Les actifs d'impôts différés nets des passifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2026 à 2 769 273 DT.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2026 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	266 651	11 087	0	277 738
Provisions pour litiges	330 647	0	0	330 647
Pertes de changes latentes	204 757	0	0	204 757
Instruments de couverture	788 485	0	0	788 485
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 593 395	216 988	0	1 810 383
Marge sur stocks finaux ICO	898 651	0	0	898 651
Contrats de location	335 289	0	64 411	399 700
Provisions sur les stocks et cautions	1 058 230	288 940	0	1 347 170
Total des actifs d'impôts différés	5 476 104	517 015	64 411	6 057 531
Gains de change latents	-866 827	0	0	-866 827
Produits à facturer	-97 467	0	0	-97 467
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-4 877	0	0	-4 877
Amortissements différés	-1 618 991	0	-700 096	-2 319 087
Total des passifs d'impôts différés	-2 588 162	0	-700 096	-3 288 258
Solde net	2 887 942	517 015	-635 685	2 769 273

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2026	Solde au 31 décembre 2025	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2026
Provision pour départ à la retraite	248 490	34 221	-4 973	277 738
Provision pour litiges	330 647	0	0	330 647
Pertes de changes latentes	608 849	-404 092	0	204 757
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	1 719 889	90 494	0	1 810 383
Marge sur stocks finaux ICO	942 738	-44 087	0	898 651
Gains de changes latents	-1 557 058	690 231	0	-866 827
Produits à facturer	-74 938	-22 529	0	-97 467
Instruments de couverture	1 430 012	-641 527	0	788 485
Amortissements différés	-2 294 135	-24 953	0	-2 319 087
Provisions sur les stocks et cautions	1 191 895	155 275	0	1 347 170
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-100 000	95 124	0	-4 877
Contrats de location	340 264	59 436	0	399 700
Total	2 786 653	-12 408	-4 973	2 769 273

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2 026
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	41 215 567
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	16 074 071
Charge d'impôt exigible	11 229 581
Impôt différé	12 408
Charge d'impôt comptabilisée	11 241 989
Différence	-4 832 082
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	1 211 938
Produits non imposables	-11 383 049
Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes	5 339 029
Total	-4 832 082

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	13 278 218
Charge d'impôt exigible de 2026	11 229 581
Paiement d'impôts en 2026	-21 036 209
Passif d'impôt courant au 30/06/2026	3 471 590

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2026 à 206 463 341 DT contre 196 789 400 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs étrangers	185 030 663	186 326 102
Fournisseurs locaux	21 010 324	10 185 119
Fournisseurs, retenues de garantie	422 353	278 179
Total	206 463 341	196 789 400

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 58 165 539 DT contre 9 034 172 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	31/12/2025
Charges à payer	6 730 786	4 944 274
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	2 281 238	1 716 031
Congés à payer	744 332	636 446
Etat, impôts et taxes à payer	5 810 136	1 429 740
Créditeurs divers	101 284	113
Assurances groupes à payer	970 696	129 380
Produits constatés d'avance	143 639	149 684
Débours sur droits de douane et cartes grises	321 244	16 505
Dépôts et cautionnement reçus	12 000	12 000
Personnel, rémunérations dues	50 184	0
Compte courant associés PGI	14 000 000	0
Actionnaires dividendes à payer	27 000 000	0
Total	58 165 539	9 034 172

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 833 687 DT contre 3 325 609 DT au 31 décembre 2025 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 368 370 286 DT contre 352 118 840 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de véhicules neufs	296 432 198	289 150 953
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	65 361 786	56 588 909
Ventes de travaux atelier	1 963 074	1 754 641
Ventes de véhicules utilisés	1 168 088	1 690 102
Locations de véhicules	3 445 140	2 934 235
Total	368 370 286	352 118 840

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2026 à 304 654 306 DT contre 279 862 380 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Charge personnel direct	1 655 679	1 136 272
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	50 344 261	42 325 460
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 337 470	1 801 295
Coût des véhicules neufs vendus	248 142 748	231 266 501
Travaux extérieurs	449 725	212 454
Dotation aux amortissements des véhicules donnés en location (*)	1 482 332	1 139 249
Entretien et réparation des véhicules donnés en location (*)	366 996	468 286
Frais d'assurances des véhicules donnés en location (*)	499 160	502 452
Cartes d'exploitation, lavage, Homologation des véhicules donnés en location (*)	92 883	83 408
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO & PR	554 543	932 504
Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO & PR	-271 492	-5 500
Total	304 654 306	279 862 380

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2026 à 15 610 519 DT contre 14 852 615 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Autres frais sur ventes (*)	2 347 606	2 480 688
Frais de déplacements	642 066	487 828
Charge de personnel	9 369 698	8 461 755
Publicité et insertions	2 156 732	2 309 411
Consommables	168 974	155 359
Location diverses	352 076	264 743
Cadeaux, réceptions et restaurations	99 549	223 000
Honoraires	246 866	233 008
Impôts et taxes	0	11 251
Redevances et royalties	226 952	225 574
Total	15 610 519	14 852 615

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2026 à 18 942 579 DT contre 17 740 684 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Charge de personnel	6 328 825	6 374 800
Dotation aux amortissements (*)	3 362 932	3 139 569
Impôts et taxes (*)	1 367 699	1 314 808
Honoraires	650 330	575 373
Frais d'énergies	374 886	324 391
Frais bancaires	3 224 570	2 959 555
Entretien et réparation	550 693	238 030
Frais d'assurances (*)	320 645	242 328
Gardiennage	326 609	338 244
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	167 646	567 161
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	-23 749	-73 022
Abonnement	1 855 932	1 312 254
Fournitures de bureaux	60 061	65 624
Frais de formation	31 783	106 529
Vêtements de travail	69 698	29 138
Dons et subventions	0	8 500
Frais de télécommunications	154 925	128 552
Autres frais administratifs	119 096	88 848
Total	18 942 579	17 740 684

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 903 768 DT contre 2 215 675 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025(*)
Produits non récurrents	112 709	189 148
Profits sur cessions d'immobilisations (*)	0	447 105
Plus-value de cession des véhicules donnés en location (*)	689 484	691 636
Location	73 514	76 708
Ristournes TFP	137 300	244 291
Remboursements d'assurance	868 188	519 989
Autres services	22 572	41 923
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	-960 488
Reprises de provisions pour risques et charges	0	965 364
Total	1 903 768	2 215 675

(*) Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 135 998 DT contre 121 262 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Pertes sur cessions d'immobilisations	41 887	0
Pénalités de retard et amendes douanières	71 587	13 077
Autres pertes	22 524	108 185
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Total	135 998	121 262

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 11 302 840 DT contre 10 305 032 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	11 041 275	10 076 716
Intérêts créditeurs	201 670	165 949
Intérêts sur prêts au personnel	58 597	61 366
Produits nets sur placements	1 297	1 001
Total	11 302 840	10 305 032

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 017 927 DT contre 1 034 015 DT au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur comptes courants	76	81
Intérêts sur escomptes d'effets	2 022 765	686 075
Intérêts sur emprunts	171 020	249 701
Charges financières sur obligations locatives	261 878	314 621
Pertes/Gains sur instruments de couverture	-1 491 922	-261 921
Charge financière - IDR	54 111	45 458
Total	1 017 927	1 034 015

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2026	30/06/2025
Achats consommés	302 413 485	275 393 256
Salaires, traitements et avantages du personnel	17 423 900	15 972 827
Autres charges d'exploitation	8 685 035	13 212 705
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 272 211	5 699 962
Impôts, taxes et versements assimilés	1 427 338	1 368 550
Honoraires	751 138	808 381
Total	335 973 107	312 455 680

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2026, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2026, des frais d'assurance s'élevant à 1 583 834 TND.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Avance en compte courant associé accordé par la société PGI Holding

Au 30 Juin 2026, la société PGI Holding a accordé à la société ENNAKL AUTOMOBILES une avance en compte courant actionnaire d'un montant de 14 000 000 TND conformément à la convention conclue à cet effet.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2026 :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2026 les montants suivants (En HT) :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	0	28 618
CAFE BONDIN	0	12 690
PARENIN	0	53 238
CAFE BEN YEDDER	80 780	12 269
POULINA GROUP HOLDING	0	1 876
Assurances COMAR	0	860 493
PGI HOLDING	65 971	5 678
AMEN SANTE	162 373	1 166
Clinique El Amen	0	2 579
Amen Investissement	0	1 032
Assurances Hayet	0	1 599
SICOF	56 907	0
Total	366 031	981 237

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2026 le loyer s'élève à 35 597 TND HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2026 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 40 123 011 TND HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2026 et financées par la société ATL :

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 29 838 363 TND HT.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM +2 %

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2026 à hauteur de 538 168 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 58 623 TND au 30 juin 2026. Le solde en principal non encore échu s'élève au 30 juin 2026 à 954 990 TND.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2026, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2026, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 978 145 TND.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 09 septembre 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILE a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenue de garantie s'élève au 30 juin 2026 à 3 465 518 TND ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2026 à 35 000 000 Euro ;

La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 700 TND HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2026 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général (**)	Premier Directeur Général Adjoint	Deuxième Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	145 000	173 616	434 297	109 486	152 986

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

(**) Départ à la retraite au 30-06-2026

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2026. Au titre du premier semestre 2026, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 92 500 TND.

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2026 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 25 000 TND.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 30 juin 2026 des frais d'assurance s'élevant à 152 966 TND.

C) Société filiale STLV

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant de 1 500 000 TND et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 TND a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 TND a été également débloquée.

Au cours du 1^{er} semestre 2026, la société STLV S.A a remboursé un montant de 250 000 TND et le solde en principal non encore échu s'élève à 131 978 TND.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 20 006 TND au 30/06/2026 dont un montant de 1 433 TND d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 1 700 TND HT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 729 TND au 30/06/2026 contre un solde de 1 434 TND au 31/12/2025.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1^{er} semestre 2026, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 550 376 TND.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2026, la société STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 866 TND HT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 30/06/2026 et au 31/12/2025.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 297 770 TND à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 255 863 TND au 30/06/2026 contre un solde s'élevant à 90 806 TND au 31/12/2025.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 30/06/2026, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 370 TND à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 440 TND au 30/06/2026 contre un solde nul au 31/12/2025.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STL

Nature de la rémunération brute	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2026	Passif au 30/06/2026
Salaire brut (*)	104 232	-

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2026 :

Les engagements hors bilan du groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	35 000 000 €
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 €
Ennakl Automobiles	UBCI	15 000 000 €
Car Gros	ATTIJARI BANK	5 200 000 €
Car Gros	ATB	500 000 €
Total		67 700 000 €

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 465 518
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	17 522 755
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	73 092
Total		21 061 365

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	Cautions bancaires	4 057 132
Total		4 057 132

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	Lettre de crédit simple	16 226 260
Total		16 226 260

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total		15 006

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2026
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

3) Intérêts Restants à payer au 30/06/2026 :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2026 sur les crédits bancaires AMEN BANK se détaillent comme suit :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6 000 000	42 088	0	42 088
STLV	AMEN BANK	1 500 000	8 554	0	8 554
	Total	7 500 000	50 642	0	50 642

4) Cautions bancaires reçues par la filiale Car Gros :

Les cautions bancaires reçues des clients de la société Car Gros S.A.R.L s'élève au 30/06/2026 à 7 970 000 TND.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2026 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2026, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2026, un total net de la situation financière consolidée de **834 247 289 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **486 674 539 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **29 973 162 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner

Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Tunis, le 22 septembre 2026.